

Réunion publique

6 novembre

Meximieux

Date et heure : le 6 novembre 2013 à 18 heures 30

Lieu : Meximieux

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Séverine BARBERET

En tribune GrtGaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Pierre BLOUET, Christian BERNARDINI

Durée : 2 heures 14

Ont participé au débat public :

Pour la Commission nationale du débat public

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la CPDP

Séverine BARBERET, CPDP

Pour GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur de projet

Pierre BLOUET, Chef de projet

Christian BERNARDINI, Responsable des études

Jean-Yves OLLIVIER

Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir répondu à notre invitation pour participer à cette réunion publique sur les projets de gazoducs qui vont vous être présentés. Pour démarrer, je voudrais d'abord remercier Monsieur le Maire de Meximieux de l'appui qu'il nous a donné pour l'organisation de cette réunion et en particulier par la mise à disposition de cette salle qui permet, dans les meilleures conditions possibles, d'organiser ce débat public. Je vous passe la parole pour vous permettre de nous présenter la commune de Meximieux.

Christian BUSSY, Maire de Meximieux

Madame, Monsieur, Mesdames, Messieurs, c'est normal de mettre à disposition une salle qui est la salle Claude Favre de Vaugelas à disposition des grandes entreprises et c'est le cas de la vôtre et des acteurs de la société civile ou des associations. Très rapidement parce que la plupart des gens qui sont dans la salle que je salue connaissent bien Meximieux. Je vais avoir tendance peut-être à répéter par rapport aux gens qui sont ici, mais Meximieux est une ville dynamique. C'est une ville historiquement commerçante et il y avait de nombreux négociants ici. Nous avons gardé toujours cet esprit artisanal, mais aussi de négociant et principalement de négociant de l'agriculture puisque nous avons une

vaste plaine agricole : la Plaine de l'Ain. Mais au-delà, cette Plaine de l'Ain va jusqu'à Pont-D'Ain et s'étend pratiquement aux portes de Lyon.

Nous avons des grainetiers. Avant, nous avions du vin. Malheureusement, il n'y a plus de vignes. Nous avons perdu tous les négociants en vin de notre secteur. Mais Meximieux, c'est également une ville de près de 8 000 habitants actuellement. Ça représente 450 à 470 entreprises et commerces. C'est aussi une ville sportive puisque nous avons 3 500 licenciés, 27 clubs sportifs. Voilà en quelques chiffres l'activité de la ville. Le commerce s'est développé depuis le XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle. Il s'est confirmé au cours des siècles et nous nous attachons principalement à Meximieux à avoir une activité centre-ville importante. Cette activité centre-ville passe par une réalisation très importante de stationnements, parce que pas de stationnements, pas de business. C'est un système américain. Ça a vocation dans tous les pays du monde.

Si vous n'avez pas de stationnements, si les gens ne peuvent pas approcher vos commerces, vous n'avez pas de commerces. On a amplifié le fait de réaliser des places de stationnement en centre-ville de façon à ce que les usagers et les clients puissent accéder aux commerces, ce qui permet à la ville de Meximieux d'avoir une activité commerciale importante. Je dirais que nous allons un peu à contresens de l'histoire ou du moins de l'histoire moderne où beaucoup de Maires chassent les voitures du centre-ville. Nous, nous faisons l'inverse. Nous faisons rentrer les voitures dans le centre-ville de façon à ce que les usagers, les clients, viennent dans ce centre-ville. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons une activité commerciale importante. Nous avons aussi des atouts économiques.

C'est-à-dire que nous sommes proches de la Plaine de l'Ain qui est un grand pôle industriel. Nous sommes près d'un aéroport. Nous sommes à 35 minutes de Satolas. Nous avons une sortie d'autoroute. Nous avons le train. Ce qui fait que Meximieux est assez prisé dans le département. A titre d'exemple, en 1995 nous avions 350 personnes qui prenaient le train. En 2012-2013, nous avons 1 008 personnes qui prennent le train tous les jours. Ça pose certains problèmes, mais c'est aussi un attrait important pour la ville parce que si les gens viennent se garer à la semaine, ils reviennent au même endroit le samedi pour faire des courses à Meximieux. Nous sommes très attachés à cette gare et à cette activité gare où nous avons réalisé en collaboration avec la Région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain de vastes parkings. Ceux-ci ne sont pas terminés puisque nous souhaitons vraiment avoir une activité parking autour de cette gare.

Voilà brièvement la description de la ville de Meximieux. Je vais en rester là parce que je pense que les gens qui sont ici, mes concitoyens, ne sont pas là pour m'écouter, mais je vous ai brossé rapidement les atouts de la Ville de Meximieux. C'est une très vieille ville, une ville romaine, gallo-romaine, une ville qui est très ancienne puisque dans tout le secteur de la Côtière, on peut estimer l'habitat entre 10 000 et 7 000 ans avant J.C. Nous avons une activité très très ancienne et nous avons encore des traces très tangibles de l'activité romaine et gallo-romaine dans notre secteur. Si vous faites des trous, ce qui est votre vocation aussi, il y a des secteurs qui sont sensibles sur notre territoire, mais je pense que vous avez l'habitude en la matière et bien sûr il y a des zones particulières. Mais sauf erreur de ma part, je ne pense pas que vous passiez dans ces zones. Seulement, en archéologie, on ne sait jamais ce qui se passe.

Bien que nous soyons un pôle urbain, nous avons à Meximieux une activité agricole, avec environ 400 hectares dans la Plaine de l'Ain qui est principalement en maïs puisque nous sommes un pays de production intensive de maïs. Là aussi, il est certain que le monde agricole est sensible à tout ce qui passe sur les terrains et tout ce qui risque de perturber la production agricole qui reste quand même dans notre secteur quelque chose de très important. J'en finirai là et puis je vous remercie d'être venus à Meximieux présenter ce projet qui est un projet industriel. La France a besoin d'énergie. C'est du transport d'énergie. Je sais que ça perturbe de temps en temps. Mais il est vrai aussi que pour les pays développés et notamment l'Europe entière, nous avons besoin de plus en plus d'énergie. Cela n'ira pas en diminuant puisque la population augmente et il est vrai que le gaz est une partie de l'énergie en France non négligeable. Ma fois, ça nécessite des

installations industrielles que vous vous proposez de faire pour servir les entreprises et bien sûr les usagers. Je vous remercie.

Présentation de la Commission Nationale de Débat Public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur le Maire pour cette présentation de la commune de Meximieux et encore merci de nous accueillir dans cette magnifique salle. Je vais donc démarrer par une présentation générale du débat public, vous resituer ce qu'est un débat public et le contexte dans lequel ce débat se déroule. Tout d'abord, la procédure du débat public, c'est une procédure qui a été fixée par des voix législatives en 1995 et qui a été améliorée et modifiée en 2002. Il y a une dizaine d'années que la procédure de débat public a été instaurée et l'objectif est de permettre au grand public d'être informé et de formuler des avis sur les grands projets d'équipements ayant un impact sur le territoire (projets d'intérêt nationaux). Concernant les projets de gazoducs qui sont l'objet de notre débat public, le maître d'ouvrage GrtGaz qui est représenté à la table qui se trouve à ma gauche a saisi la Commission nationale du débat public en janvier 2013 et lui a soumis deux projets de gazoducs. Le projet Arc Lyonnais qui concerne directement ce territoire et plus au nord le projet Val de Saône.

Ces deux projets de gazoducs sont en continuité physique, mais constituent bien deux projets différents. La Commission Nationale saisie par ce maître d'ouvrage a décidé d'organiser un débat public pour ces deux projets. L'objectif de ce débat public est d'organiser la concertation avec le public sur les projets, mais très à l'amont, c'est-à-dire avant la prise de décision par le maître d'ouvrage et les autorités administratives sur leur réalisation. Nous sommes tout à fait à l'amont de cette procédure. La Commission Nationale de Débat Public qui a donc un rôle clé dans cette procédure est chargée par le texte d'une part de permettre la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national, et d'autre part de veiller aux bonnes conditions d'information du public sur ces projets.

Elle émet également tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le grand public. Lorsque la Commission Nationale décide d'organiser et de soumettre à débat public un projet, la première chose, c'est de désigner une Commission Particulière du Débat Public. C'est ce qui a été fait en début de cette année 2013 et la Commission Nationale a désigné la Commission Particulière affectée à ce débat. La Commission chargée de ces deux projets de gazoducs est composée de six membres. A mes côtés, Séverine Barberet, Anne-Marie Odunlami qui est dans la salle, Michel Habig également, Jean Sornay à l'arrière. Cette Commission est nommée par la CNDP et est assistée par un secrétariat général qui lui permet de fonctionner. Ce qui est important, c'est que cette Commission Particulière dont le profil des membres figure dans la lettre du débat numéro 1 présente chacun des membres de la Commission et vous verrez les profils assez différents de chacun de nous.

Ce qui est important, c'est que cette Commission est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics. C'est-à-dire que nous avons toute latitude pour organiser le débat public dans les meilleures conditions, tout au moins dans les conditions qui nous semblent les meilleures pour permettre au grand public de s'exprimer. Cette Commission Particulière a la charge également de diffuser une information complète, transparente et objective sur les projets et cette information est destinée au public et à tous les partenaires concernés, élus, membres des organisations consulaires, associations et le grand public. Cette Commission Particulière doit permettre à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques telles que celle d'aujourd'hui ou par le biais de contributions écrites à ce débat. Elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées par le public et que l'ensemble de l'information diffusée soit accessible au public. Il est en particulier important que les documents délivrés et diffusés dans la nature soient des documents adaptés à un grand public et non à des spécialistes.

Les principes fondamentaux du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Trois principes fondamentaux s'appliquent au débat public. D'une part, le principe d'équivalence. Toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition. Encore une fois quel que soit son statut, depuis un particulier jusqu'à un Président de Communauté de Communes, un Président de collectivités ou d'organismes consulaires. Deuxième principe, la transparence. L'information doit être claire et accessible à tous sans privilégier quiconque. Toute l'information qui est actuellement diffusée est la même pour tous. Enfin, troisième principe de base, l'argumentation. Les réunions de débat public ne sont pas des réunions de référendum pour savoir qui est pour, qui est contre, mais visent à permettre l'expression des arguments pour ou contre le projet ou pour des adaptations au projet et également pour l'expression de questionnements, d'interrogations sur le projet lui-même ou son impact sur le territoire.

Il y a bien deux approches dans les réunions de débat public qui portent aussi bien sur la justification des ouvrages que sur leur impact sur le territoire. La CPDP est soumise à une déontologie particulière, la neutralité. La CPDP n'a pas d'avis à formuler sur le projet. Nous ne sommes pas là pour exprimer un avis pour ou contre en conclusion des réunions de débat public, nous sommes là pour recueillir les argumentaires, les arguments formulés par les participants au débat public et qui concernent ces projets. Deuxième principe, l'indépendance. Je l'ai déjà signalé, mais c'est très important, la CPDP est une structure indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Le déroulement d'un débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Concernant le projet technique qui nous concerne, c'est-à-dire les deux gazoducs Arc Lyonnais et Val de Saône, comment avons-nous organisé ce débat public ? Il a commencé le 18 septembre et il se terminera le 18 décembre. Entre-temps, 19 réunions publiques auront été organisées ou seront encore organisées pour aller depuis le point extrême sud à Saint-Avit dans la Drôme jusqu'à Voisines dans la Haute-Marne. Les deux projets couvrant trois régions et six départements sur près de 400 kilomètres de long. Sur ces 19 réunions, 17 réunions ont été localisées dans le fuseau d'études de ces deux projets ou à proximité immédiate. Ce choix a été fait pour permettre de recueillir principalement les argumentations du public concernant les impacts territoriaux si les projets sont réalisés. Je répète, c'est un point important, le projet n'est pas encore décidé.

Nous sommes dans la phase de réflexions amont. Ces 17 réunions localisées permettent d'avoir une expression du public sur les impacts concernant l'agriculture, l'environnement et sur les impacts concernant les projets de développements communaux qui peuvent exister. Deux réunions spécifiques ont été organisées les 22 et 23 octobre derniers à Quétigny à côté de Dijon et à Lyon. Ces deux réunions ont porté principalement sur l'opportunité de réaliser ces projets avec la participation d'experts de la Direction Générale de l'Energie et du Climat, de la Commission de Régulation de l'Energie et d'industriels consommateurs d'énergie pour justement apporter des éléments d'appréciation et de justification sur la réalisation de ces éventuels projets. Je vous indique que la réunion de Lyon du 23 octobre a été filmée et est visible sur le site internet du débat public et vous pouvez la consulter en ligne sur ce site.

Ce site internet est important car c'est le point focal de toute l'information qui existe sur ce débat public. Vous avez tous les documents de base concernant les projets, dossier du maître d'ouvrage en particulier. Les dossiers qui vous ont été diffusés à l'entrée sont sur ce site internet. Tous les comptes rendus exhaustifs de toutes les réunions de débat public sont sous forme de verbatims. Ce n'est pas un résumé, c'est un compte-rendu exhaustif de tous les éléments écrits qui permettent de nourrir le débat, questions qui ont été posées,

réponses qui ont été formulées. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, la réunion de Lyon est visible sur vidéo. Quelle est la suite qui sera donnée à ces réunions de débat public et à ces échanges, questions/réponses, formulés par écrit ?

A la fin du débat public, c'est-à-dire à la fin décembre 2013, la Commission Particulière rendra un compte-rendu exhaustif du débat et des opinions exprimées. Comme je vous l'ai dit, le rapport que nous rendrons ne sera pas un rapport pour ou contre les projets, c'est un rapport qui répercutera ce que vous (public) aurez formulé comme argumentaire concernant ces projets. Nous avons deux mois pour rédiger ces conclusions et à la suite de nos conclusions qui sont bien évidemment publiques, ces conclusions seront publiées sur notre site internet et adressées à la fois au maître d'ouvrage et aux autorités publiques. Le maître d'ouvrage a trois mois pour exprimer et formuler les conclusions qu'il tire de ce débat et les suites données au projet soumis à débat public.

Le déroulement d'une réunion publique

Jean-Yves OLLIVIER

Quelques éléments concernant le déroulement d'une réunion publique comme celle d'aujourd'hui. Après ma petite intervention d'introduction cadrant ce qu'est un débat public, je passerai la parole au maître d'ouvrage GrtGaz qui fera une présentation synthétique des projets concernés par ce débat. Puis, nous passerons à la partie la plus importante qui est l'échange avec questions/réponses, arguments ou observations formulées par vous-mêmes. Nous vous précisons avant cette phase-là le déroulement concret des opérations de cet échange entre vous et nous. Voilà ce qui était un propos introductif pour vous permettre de mieux situer le débat public et je passe maintenant la parole au maître d'ouvrage GrtGaz pour la présentation synthétique du projet.

Présentation de GrtGaz

Pierre BLOUET

Merci Monsieur le Président. Merci Monsieur le Maire de nous accueillir dans cette très belle salle pour cette soirée. Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente, je suis Pierre Blouet. Je suis directeur adjoint de région de GrtGaz pour le quart sud-est de la France. Je suis accompagné ce soir de Denis Suisse-Guillaud qui est le directeur du projet et de Christian Bernardini qui est le directeur technique en fait sur ce projet. Juste quelques mots en préambule. Nous sommes particulièrement satisfaits de pouvoir faire ces débats publics. Nous en sommes à notre 4^{ème} sur différents projets sur l'ensemble du territoire. Nous avons une petite expérience en la matière et à chaque fois, c'est un réel plaisir puisque c'est pour nous l'occasion unique d'avoir un dialogue avec les territoires que nous traversons.

Ce que nous attendons en fait de ces débats concrètement et de celui que nous allons avoir ce soir, c'est de prendre le temps d'exposer, de faire de la pédagogie en fait sur l'industrie gazière et puis de partager sur les enjeux du territoire que nous pourrions traverser si ce projet était décidé. Comme l'a dit Monsieur le Président, et c'est un point sur lequel je souhaite également insister, le dialogue qui va avoir lieu ce soir doit se faire de manière complètement dépassionnée puisque le projet n'est pas décidé et que nous ne sommes pas sous la pression en fait d'une réalisation imminente. Nous allons vous présenter les 4 points suivants : d'abord, je dirai quelques mots sur l'entreprise GrtGaz et notre réseau, vous dire qui est le maître d'ouvrage. Nous vous dirons aussi quelques mots sur le pourquoi de ces projets, qu'est-ce qui les justifie ? Et puis nous rentrerons plus là dans le détail sur les incidences sur le territoire du projet Arc Lyonnais et vraiment précisément son fuseau d'études tel qu'il est soumis aujourd'hui au débat public.

GrtGaz fait partie de l'ancien périmètre de Gaz de France. Nous sommes le transporteur principal de gaz en France. Aujourd'hui, filiale du Groupe GDF Suez à 75 % détenue par

GDF Suez et à 25 % par la Caisse des Dépôts. GrtGaz représente aujourd'hui environ 3 000 salariés sur l'ensemble du territoire français dont 500 sur le quart sud-est de la Région Rhône-Méditerranée que je codirige. Notre mission essentielle est de transporter du gaz. Un point important afin qu'il n'y ait pas de confusion, c'est que nous ne vendons pas de gaz. Notre mission principale est bien de faire le transport du gaz. Deuxième mission, ce transport se fait au travers de canalisations et notre deuxième mission est d'entretenir et de développer ce réseau de transport de gaz naturel en France. Réseau qui aujourd'hui fait environ 32 000 kilomètres et que nous exploitons depuis 50 ans.

Ses missions sont sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie dont on a dit un mot tout à l'heure, Commission indépendante également, et nous avons des missions de service public liées à l'acheminement à tout moment de l'année du gaz sur le territoire français. Vous avez le réseau principal de GrtGaz sous les yeux, sur cette carte, où on voit l'ossature en fait de notre réseau. Vous avez ici les plus grosses canalisations, celles qui ont les plus gros diamètres pour ce qu'on appelle le réseau national transport qui représente environ 7 000 kilomètres sur les 32 000 kilomètres auxquels je faisais référence tout à l'heure. Et puis vous voyez sur cette carte aussi les points bleus qui sont les stations de compression qui ont pour fonction de comprimer le gaz comme leur nom l'indique, de pouvoir pousser le gaz dans ces canalisations de façon à ce qu'il puisse circuler dans tous les sens sur l'ensemble de ce réseau.

99 % du gaz qui est consommé en France est un gaz qui est importé. Nous l'importons à partir de réseaux terrestres, les flèches vertes que vous avez sur le nord de la France, qui sont des gazoducs enterrés comme l'ensemble de nos canalisations. Gazoducs qui arrivent de l'est et du nord européen pour alimenter la France. Et puis vous avez sur les flèches bleues les terminaux méthaniers là où le gaz arrive sous forme liquide dans des bateaux, gaz qui est délivré à Montoire sur l'ouest de la France et à Fos-sur-Mer dans le sud. Il faut rajouter le point violet dans le nord de la France qui est un terminal méthanier en cours de construction, qui contribuera à l'alimentation également du nord du réseau.

On a ici très rapidement un élément qui est pour nous important, qui est une capacité volumique de gaz qui arrive sur le territoire et qui est différente entre le nord et le sud. Vous le voyez, il y a 4 points d'arrivée sur les frontières au nord et au sud. On a uniquement les terminaux méthaniers + une question de congestion du réseau qui est notée sur les deux triangles rouges sur cette carte. Congestion du réseau qui justifie en partie, mais on y reviendra peut-être plus tard, les projets dont on parle ce soir : projets Val de Saône et Arc Lyonnais pour ce qui nous concerne directement ce soir. Je vais laisser la parole maintenant à Denis Suisse-Guillaud qui va rentrer plus dans le détail en fait de ce projet maintenant que je vous ai présenté le maître d'ouvrage.

Présentation détaillée des projets

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonsoir. On se rapproche un peu de votre territoire tout en restant assez large. Simplement, je vais commencer par présenter Val de Saône très rapidement. En partant du nord, on part de Voisines à côté de Langres. On est sur le plateau de Langres. On contourne Dijon. On traverse la Saône dans le secteur de Verdun sur le Doubs. C'est la confluence de la Saône et du Doubs (Verdun sur le Doubs). Palleau, c'est une station de compression pour arriver à Etrez, un secteur que vous connaissez bien chez vous puisque c'est un des nœuds gaziers importants en France. Ici se termine le projet Val de Saône et on passe sur la carte à droite qui concerne Arc Lyonnais. Arc Lyonnais part d'Etrez, d'une station de compression qui est en cours de construction. Certains d'entre vous l'ont peut-être vu. Ensuite, on contourne soit par l'est, soit par l'ouest Bourg-en-Bresse, on y reviendra tout à l'heure pour aboutir dans le secteur de Meximieux-Pérouges.

Pardon Monsieur le Maire, on n'a pas mis Meximieux. On aurait dû prendre comme la gare ici puisque c'est Meximieux-Pérouges, mais c'est une erreur de nos cartographes, excusez-nous. On traverse le Rhône pour faire simple dans le secteur de Loyettes. Ensuite,

on contourne le secteur du plateau de l'Isle-Crémieu, pour pouvoir arriver à Bourgoin où là aussi on contourne le village de L'Isle-d'Abeau puisqu'on a repéré deux grands passages. Ensuite, on traverse les collines du Dauphiné pour aboutir à Saint-Avit qui est une station de compression également à 20 kilomètres au nord de Valence. Ce qui est à l'écran, c'est le fuseau de 4 à 5 kilomètres de large et on y reviendra. Qu'est-ce que c'est Arc Lyonnais ? Arc Lyonnais, c'est une canalisation de transport de gaz naturel qui fait 1,20 mètre de diamètre. Cette canalisation sera enfouie tout au long de son tracé et recouverte d'au moins 1 mètre de terre.

Qu'est-ce que c'est qu'une canalisation de gaz naturel ? Ce sont des tubes qui font 15 à 18 mètres de long et qui sont soudés entre eux. Ce sont les anneaux blancs qui sont sur la photo et ensuite la canalisation est mise en terre puis recouverte. Mon collègue Bernardini y reviendra. Ce tronçon mesure environ 150 kilomètres et le coût estimé à ce stade des études qui sont des études préalables, c'est 450 millions d'euros financés par GrtGaz. On va tenter de répondre à la question : pourquoi les projets ? Ça sera assez simple pour Arc Lyonnais. Vous avez sur cette carte le réseau principal de GrtGaz avec l'arrivée des différentes places du gaz. J'en profite pour dire et Monsieur le Maire a insisté tout à l'heure sur l'importance du gaz, c'est 20 % des consommations énergétiques en France. Ce n'est pas tout à fait rien, ce n'est pas la totalité, mais c'est 1/5^{ème} de nos consommations d'énergie.

Il y a un projet qui est arrivé, Pierre Blouet vient d'en parler, c'est au nord de la France à Dunkerque, c'est la création de ce nouveau terminal méthanier qui a créé le besoin de gazoducs et de canalisations. Ce terminal méthanier est en cours de construction, il sera opérationnel l'année prochaine. Qui dit terminal méthanier dit nouvelle arrivée de gaz au nord de la France. Ça a entraîné la construction d'un premier gazoduc qui est en orange sur votre carte, ce sont les Hauts de France, c'est-à-dire Dunkerque-Compiègne pour faire simple. Ce gazoduc est en fonctionnement, il est terminé, il vient d'être réceptionné. Ensuite, vous voyez sur la carte qu'il y a un trait en violet, ce sont des projets qui sont en cours et l'Arc de Dierrey vient de recevoir sa déclaration d'utilité publique. Nous commandons les tubes et nous serons en mesure de commencer les premiers travaux au printemps prochains. On arrivera de Compiègne. On arrivera à côté de Langres, à Voisines, pour ne rien vous cacher. Pareil, on se projette dans le sud et petit à petit, il y a un projet qui s'appelle Eridan qui est un gazoduc qui remonterait du gaz du sud vers le nord. L'enquête publique concernant ce projet Eridan vient de se terminer.

Vous voyez se dessiner petit à petit une diagonale gazière qui s'appelle Dunkerque-Fos. Val de Saône et Arc Lyonnais viendraient compléter cette nouvelle liaison nord-sud avec la même caractéristique (1 200 millimètres) depuis Dunkerque jusqu'à Fos. Ça n'a pas un intérêt formidable. Simplement, cette nouvelle canalisation continue, mais vous verrez tout à l'heure que ça n'est pas pour tout de suite. La terminaison de cette diagonale permet d'être mieux connecté au réseau européen et en particulier au réseau nord-est dont on dépend pour 70 % à peu près de notre approvisionnement. C'est assez important et Pierre Blouet y a fait allusion tout à l'heure, il faut pouvoir transiter du gaz du nord vers le sud puisque les arrivées sur le sud sont beaucoup moins importantes. Le sud et notamment la région lyonnaise peuvent être non pas en déficit de gaz, mais en tout le fait que le gaz ait du mal à arriver crée une différence de prix entre les deux zones nord et sud, mais nous y reviendrons. Val de Saône font partie de cette diagonale nord-sud et fait partie de ce réseau principal de GrtGaz qui sera exploité, je le dis au passage, par des gens qui sont sur votre territoire. J'y reviendrai tout à l'heure. Voilà pourquoi on veut faire ce projet.

C'est d'abord pour terminer cette diagonale nord-sud, ensuite pouvoir transiter du gaz et supprimer cette congestion qui est plutôt liée à Val de Saône et Arc Lyonnais dépendra de ce qui se passera à Fos-sur-Mer. Clairement, dans l'ordre de réalisation, on est plutôt sur Val de Saône. C'est pour 2018 ou 2019, ça n'est pas pour demain. Arc Lyonnais sera sans doute pour 2020 ou plus puisqu'il est lié à un projet et c'est le carré bleu à Fos, au sud de cette carte, au bas de cette carte, ce projet de nouveau terminal méthanier qui est en cours d'instruction. Ce dossier est en cours d'instruction et s'il se déclenche, il faudra qu'on construise à la fois Eridan et à la fois Arc Lyonnais. Voilà à ce stade ce que je souhaitais

vous dire. Je pense qu'on va rentrer maintenant plus dans le détail : quelles sont les incidences de ce projet sur le territoire ?

Les incidences du projet sur le territoire

Christian BERNARDINI

Merci. Après la présentation des enjeux du projet, on va commencer par présenter ce qu'est un chantier de pose de canalisation. En quoi cela consiste ? Préalablement, la première opération que l'on fait, on est sorti des procédures administratives et on va commencer à poser la canalisation. La première chose que l'on fait, on identifie une piste de travail. Ce que l'on voit en haut, c'est ce qu'on va appeler la piste de travail, c'est la piste qui permet l'acheminement de l'ensemble des matériels et des engins qui vont être nécessaires à la réalisation de ce chantier. Dans cette piste, on va aussi creuser la tranchée dans laquelle on va venir enterrer la canalisation. C'est ce que l'on voit là-haut. Préalablement, on fait un constat avec l'ensemble des propriétaires des parcelles et après on commence à repérer la piste et on piquette l'emplacement où va venir se poser la canalisation. Ce sont les petits piquets que l'on voit là-haut.

Puis, la deuxième opération, on va venir mettre les tubes le long de la piste de travail. C'est une opération qui est appelée le bardage des tubes. On vient acheminer l'ensemble des tubes qui vont être nécessaires à la construction de la canalisation. Une fois que ces tubes ont été amenés, on va venir les souder. Dans l'ordre, il faut suivre le bas. On va venir souder bout à bout l'ensemble des tubes pour créer la canalisation. C'est l'opération que l'on voit en dessous. Ce que l'on voit, ce sont des cabines de soudage automatique parce qu'une grande partie des soudures est faite de façon automatique par des machines. On appelle ça un cirque de soudure. Une fois que la canalisation a été construite, on va venir réaliser la tranchée dans laquelle on viendra déposer la canalisation. C'est l'opération que l'on voit en haut, elle est réalisée avec des engins de travaux publics.

Vous voyez deux sillons de terre, un plus gros que l'autre, parce qu'on sépare systématiquement les terres végétales des terres de remblais pour pouvoir retrouver la même qualité de terrain à l'issue de la pose de cette canalisation. C'est l'opération que l'on réalise là-haut. Une fois que l'on a réalisé la tranchée, on va venir mettre en fouille la canalisation. C'est l'opération qui consiste à mettre la canalisation en fond de tranchée. Elle s'opère à l'aide d'engins spéciaux que l'on voit là-haut. Ce sont des engins à chenille qui permettent de venir jouer avec l'élasticité de la canalisation pour venir la déposer en fond de tranchée. Une canalisation de type 1 200, ça fait une tranchée à peu près de 2,50 mètres puisqu'on doit avoir au minimum 1 mètre de terre au-dessus de la canalisation. La piste de travail a une emprise de 40 mètres et là on voit un petit peu au fil du chantier ce que l'on peut voir.

Une fois que cette canalisation a été déposée en fond de tranchée, on va la remblayer en respectant l'ordre des terres (terres de remblais, puis terres végétales) pour retrouver la même qualité de terrain qu'à l'origine. Une fois que l'on a fait cette opération, on remet en état. La remise en état, ça peut être remettre des clôtures, ça peut être refaire des accès que l'on avait provisoirement coupés. On fait à l'issue de la remise en état un constat contradictoire avec les propriétaires des parcelles pour contrôler que les engagements que l'on avait pris avec eux précédemment sont bien respectés. Après, l'exploitation agricole peut reprendre à l'issue du chantier. Voilà globalement en quoi consiste un chantier. Le type d'incidence que l'on trouve sur ce type de chantier, sur un chantier d'une canalisation qui fait 150 kilomètres, il faut compter entre 12 et 24 mois.

On va poser sur deux saisons d'été principalement. Sur un point donné, un chantier dure entre 4 et 6 mois, entre la création de la piste et la remise en état, il faut compter entre 4 et 6 mois. C'est pour ça qu'on dit que les contraintes sont temporaires parce qu'en un point donné, on va être présent entre 4 et 6 mois. Essentiellement, ce sont les camions qui vont être nécessaires pour l'acheminement des tubes et les matériels sur les pistes. Une gestion de plan de circulation de voirie avec les communes que l'on fera pour minimiser

l'incidence sur ces territoires. Au niveau de l'agriculture, on a bien sûr des productions. On va avoir des pertes de production. L'ensemble des dommages sera indemnisé en fonction de barèmes qui seront préalablement définis en accord avec les Chambres d'Agriculture.

Au niveau de la faune et de la flore, on essaye de minimiser les impacts. On analyse les risques et on applique des techniques appropriées et des périodes de travaux appropriés. Maintenant, GrtGaz systématiquement met un écologue sur ce type de chantier pour suivre l'ensemble des travaux et contrôler qu'on respecte bien les engagements que l'on aura pris pour la gestion de cette faune et de cette flore. Ce type de chantier, ce sont aussi quand même des retombées sur l'économie régionale. Dès les phases de contractualisation d'achat auprès des entreprises qui vont réaliser les travaux, certains corps de métiers peuvent être employés localement. Ce n'est pas vrai pour tous les métiers, mais on a des métiers de main-d'œuvre qui peuvent être pris localement et on incite à ce que les entreprises qui vont contractualiser avec nous viennent chercher en priorité leur main-d'œuvre localement.

Un chantier, c'est plusieurs centaines de personnes en pointe, notamment ce type de chantier puisqu'il y a plusieurs lots et ça représente quand même 200 à 300 personnes à un instant donné sur une durée de 12 à 24 mois. Bien sûr ces personnes se logent et se restaurent le long du tracé. Une fois que la canalisation est posée, quelles sont les incidences qui restent après la mise en place de la canalisation ? Pour les propriétaires des parcelles, il y aura une bande de servitude qui va rester. Sur une canalisation de DN 1 200, ça fait une bande de servitude de 20 mètres sur laquelle toute construction va être interdite. Par contre, l'exploitation agricole et les cultures peuvent reprendre avec une contrainte qui est que l'on n'a pas le droit de planter d'arbres d'une hauteur supérieure à 2,70 mètres. On signera des conventions avec l'ensemble des propriétaires.

Est-ce que l'on peut urbaniser à proximité de ces canalisations ? Comme je l'ai expliqué juste avant, il y a une bande de servitude de 20 mètres qui interdit toute construction, mais en dehors de cette bande de servitude, les constructions ne sont pas interdites. Avec quand même une petite réserve qui est pour les établissements recevant du public de plus de 100 personnes qui eux devront faire préalablement l'objet d'une étude de compatibilité qui sera remise à l'administration, à GrtGaz, et qui permettra de définir s'il faut mettre des mesures compensatoires supplémentaires pour permettre la construction de cet ouvrage. Mais ça ne l'interdit pas, il faut juste qu'on regarde s'il est compatible et dans quelles mesures il l'est. Voilà la bande de 660 mètres pour une canalisation de 1 200, on peut construire.

Les incidences sur l'agriculture, il n'y en a plus une fois qu'on est passé puisqu'on peut reprendre les cultures en l'état où elles étaient avant avec la restriction et c'est pour ça que le seul impact visible que l'on peut avoir, c'est sur les zones boisées puisqu'on interdit la plantation d'arbres de plus de 2,70 mètres. On voit bien qu'on peut avoir une trouée en secteur boisé. Sur les secteurs boisés, on autorise de réduire la bande de servitude à une largeur de 10 mètres pour minimiser cette trouée. Après GrtGaz implante ce qui restera visible aussi. Ce que va implanter GrtGaz, ce sont les bornes et les balises (bornes en haut, balises en bas) tout au long du tracé pour permettre de repérer l'ouvrage pour réaliser sa maintenance et son exploitation.

Le fuseau d'études

Christian BERNARDINI

Là, on va regarder un petit peu le fuseau et faire un petit focus sur la région où on est ce soir. Voilà le fuseau. Denis Suisse-Guillaud l'a un petit peu présenté tout à l'heure. Il fait 150 kilomètres de long. Il part de Saint-Avit dans la Drôme pour arriver à Etrez dans l'Ain. Il traverse trois départements : la Drôme, l'Isère et l'Ain. Pour définir un fuseau comme celui-là, on part d'une aire d'étude. On essaye de se placer en parallèle d'un ouvrage existant s'il y en a un. On voit bien qu'il y en a un sur ce fuseau, mais c'est une canalisation de diamètre 800 qui a été posée dans les années 70. Or, aujourd'hui, l'évolution de l'urbanisation fait que pour toute une partie du fuseau, il n'est plus possible de construire.

L'urbanisation s'est densifiée, il n'est plus possible de construire un ouvrage à proximité de celle-ci. On a dû se décaler et on essaye d'éviter en base les zones urbanisées et les points remarquables d'un point de vue richesse naturelle tout en préservant les potentiels agricoles. Les grands points sur ce fuseau, ce sont les reliefs du Chambaran, la Forêt de Bonnevaux, le Plateau de l'Isle-Crémieu, la Vallée de la Bourne. On a les zones urbaines de Pérouges, Meximieux et de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, la Dombes bien sûr et le plateau de La Bresse. On va faire un petit focus et je vais laisser Denis Suisse-Guillaud vous le présenter.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Pour terminer la présentation, on va se rapprocher encore plus du territoire et je vous invite à vous reporter page 17 du document, ça sera peut-être plus lisible. On part d'Etrez qui fait un véritable carrefour gazier. Vous voyez qu'il y a 4 canalisations qui arrivent et là, on avait deux options. On n'a pas su trancher, c'est pour ça que c'est présenté au débat public, soit un passage à l'est de Bourg-en-Bresse le long de l'autoroute, soit un passage à l'ouest en jumelage plus ou moins étroit avec la canalisation existante. Mais dans le secteur de Saint-Denis-lès-Bourg, on ne peut plus passer près de cette canalisation, on est obligé de s'écarter. Vous voyez les deux options qui vous sont proposées au débat public, il y aura une réunion à Bourg-en-Bresse, je pense que là aussi on aura des avis éclairés sur ce sujet. Globalement, un tracé à l'ouest qui suit la canalisation et un tracé à l'est qui suit l'autoroute. C'est ce qui explique qu'il y ait deux fuseaux qui se rejoignent juste avant le secteur de Pérouges-Meximieux et qui se séparent à nouveau pour passer soit le long d'une canalisation existante entre Meximieux et Villieu-Loyes-Mollon, soit à l'ouest de Meximieux pour revenir franchir le Rhône entre Loyettes et la Plaine de l'Ain. Voilà en gros le fuseau. Les études actuelles ne permettent pas de trancher. Si vous avez des avis sur ce sujet-là, ça nous intéresse. Le fuseau ouest tel qu'il est présenté là est plutôt en jumelage avec la canalisation existante. Ce qui n'est pas figuré ici, c'est que sur le fuseau est, il y a aussi des canalisations et plutôt des oléoducs. Il y a aussi des canalisations et on sera en parallèle de l'une ou l'autre.

[Le planning](#)

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est l'avant-dernière diapositive qui concerne le calendrier du projet. Comme vous l'a dit Monsieur le Président, l'année 2013 est consacrée au débat public. Et puis nous prendrons une décision qui sera calée un peu sur la décision de réalisation éventuelle du terminal méthanier à Fos-sur-Mer au mieux en juin 2015. A partir de là, si on prend cette date comme point de départ réel de l'activité, même si durant l'année 2014 et début 2015, on viendra vous voir pour définir le tracé de moindre impact, il s'agit de passer de ces fuseaux à un tracé. Là, les études agricoles, les études environnementales, les rencontres avec les élus notamment pour bien repérer tous leurs projets à court, moyen et long terme, voire très long terme, pour qu'on puisse éviter les canalisations et éviter ces projets. Le mérite d'une nouvelle canalisation, si elle en a une, c'est de pouvoir éviter et de pouvoir s'adapter au territoire. Une canalisation existante, c'est plus compliqué.

Une canalisation nouvelle, on s'adapte au territoire. On peut éviter, contourner certains obstacles ou certains projets. Si on retient la date de mi 2015 comme date de décision officielle de ce projet, on pourra être amené à faire une enquête publique à la fin 2016 qui déclenchera le processus de construction et vous voyez, Monsieur le Maire, qu'on n'a pas oublié l'archéologie. On prévoit une bonne année, voire une année et demie de recherches archéologiques. Ça sera d'abord un diagnostic et si ce diagnostic s'avère positif, l'administration prescrira des fouilles plus complètes que nous sommes obligés de mener avant le début des travaux évidemment. Nous envisageons toujours dans le meilleur des cas un début des travaux au printemps 2018, deux saisons de travaux 2018-2019 et une mise en service approximative fin 2019.

Voilà sur le calendrier indicatif tel qu'il est étant entendu que le dossier de création de terminal méthanier à Fos-sur-Mer n'est pas complètement en l'air puisque ce projet de création de terminal méthanier a fait l'objet d'un débat public, il y a deux ou trois ans, et que le dossier est déposé. Mais ce sont des projets qui sont importants, de plus de 2 milliards d'euros. Ce sont des décisions qui se prendront au fil de l'actualité et au fil du temps. Dernière diapositive, la décision est à prendre en 2015. Une phase d'étude complémentaire et une phase de rencontre avec le territoire. Si vous souhaitez que nous organisations des réunions publiques avec votre population, vos agriculteurs, nous en sommes d'accord. Sur la base d'études plus détaillées, peut-être de pré-tracés, on pourra revenir vous voir.

L'idée aussi, je vous l'ai dit, c'est que les ouvrages de GrtGaz seront construits pour une cinquantaine d'années. Les plus vieilles canalisations en France ont 60 ans et nous entretenons régulièrement ces canalisations. L'équipe locale de GrtGaz est présente dans la salle et restera sur place. Nous construisons, mais derrière nous entretenons. Notre intérêt est de pouvoir revenir et de pouvoir entretenir cette canalisation sans provoquer de levée de bouclier. Il faut bien faire le travail la première fois pour pouvoir y revenir pendant 50 ans. Voilà ce que nous souhaitons vous dire tous ensemble et nous vous remercions de votre attention.

Questions de la salle

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation synthétique qui va donner lieu maintenant à des échanges, questions/réponses ou remarques formulées par la salle. C'est Séverine qui va animer cette partie de la réunion et va commencer par définir les conditions de l'échange que nous allons mener.

Séverine BARBERET

Bonsoir. Comme vous l'avez constaté, vous avez eu une masse d'informations très très importantes sur l'organisation du débat public et sur le projet proposé par GrtGaz. Maintenant, cette partie vous est dédiée. C'est-à-dire que c'est vous le public qui allez pouvoir poser toutes vos questions : des questions très très vastes qui peuvent vous concerner à titre personnel, à titre professionnel sur votre environnement. Pour cela, on va vous demander de respecter deux ou trois petites règles. Lorsque vous voulez prendre la parole et nous souhaitons que le plus grand nombre des gens présents le fasse, levez la main. A ce moment-là, quelqu'un viendra vous donner un micro. Le micro est en fait très important, non seulement pour que tout le monde puisse entendre, mais comme vous l'a dit le Président tout à l'heure, nous faisons un verbatim où nous retraçons mot pour mot ce que chacun dit.

Vous prenez le micro et à ce moment-là, on va vous demander de vous présenter, de dire aussi qui vous êtes. Est-ce que vous êtes un élu, un représentant d'une collectivité, un producteur de quenelles, de tartes au sucre ? Je m'adapte au terrain. A partir du moment où vous vous serez présenté, que vous aurez donné votre nom et qui vous êtes, vous aurez à peu près quatre minutes en temps de parole, mais vous aurez la possibilité de reprendre la parole. Une fois que la Commission ou GrtGaz vous auront répondu, vous pourrez effectivement demander des précisions ou rebondir sur d'autres questions. Est-ce que le principe est à peu près clair pour tout le monde ? Oui. La parole et au public. La première personne, Monsieur, va pouvoir prendre le micro et nous poser des questions.

Jean-François GUEDON, paysan

Je me permets d'intervenir pour vous dire tout de suite que mon propos n'est pas de savoir si on est pour ou contre le passage d'une canalisation de gaz, je suis trop attaché à l'activité économique pour imaginer ne pas soutenir ce projet. Ceci étant, vous avez et vous l'avez dit tout à l'heure une vertu qui est celle d'un aménageur local. En tant qu'aménageur

local, vous avez aussi des responsabilités et ces responsabilités ne durent pas le temps de votre passage. Je veux ici non pas faire le procès de vos prédécesseurs, collègues et cousins les pétroliers qui sont passés dans le secteur, mais qui nous ont laissé quand même une image assez amère : l'image des servitudes, l'image des aménagements qu'on veut faire après. Et lorsque le tuyau est installé, le surcoût des travaux qu'on a à supporter par rapport à la présence du tuyau, il est bel et bien à la charge du paysan du coin, du propriétaire du coin, de la commune du coin ou de qui que vous voudrez. De toute façon et en aucun cas à la charge de celui qui a réalisé les travaux, il y a quelques dizaines d'années. Ça, c'est sur le premier point.

Le deuxième point, ce sont les conséquences de votre passage. Vous avez fait une présentation un peu idyllique du passage de votre colonne, c'est tout à fait à votre honneur et vous avez bien raison. Ceci étant, on sait quand même ce que c'est que des engins TP. On sait aussi ce que sont des engins de levage et les dégâts qu'ils peuvent causer après. Dans le fuseau de tracé, la bande de passage, vous êtes à mon avis déjà à peine assez larges pour deux raisons. La première et celle-ci va vous paraître un peu saugrenue, mais il n'empêche que 1 mètre de terre au-dessus de votre tuyau, ce n'est archi pas assez. Je vais vous dire pourquoi. C'est que depuis il y a quelques réseaux d'irrigation qui ont été mis en place, qui des réseaux de drainage, qui des sur-profondeurs à un endroit ou à un autre compte tenu du dénivelé des terrains.

A ce moment-là, votre tuyau passant dans le secteur, vous allez avoir à couper des installations de drainage et ces installations de drainage, il faut les entretenir et une fois qu'il faudra les entretenir, la charge de la responsabilité de l'entretien reviendra à nous. Mais comme vous aurez posé un tuyau, ça va se compliquer terriblement parce que vous allez nous dire : vous pourrez intervenir, mais pas plus à 50 centimètres du tuyau. Ça veut dire que si le drainage est posé à 1 mètre et qu'on ne doit pas s'approcher plus de 50 centimètres de votre tuyau, ça veut dire qu'il faut déjà qu'il y ait 1,50 mètre de terre. Ça veut dire qu'il va falloir que la tranchée fasse pratiquement 3 mètres. Quand je vous dis que ma demande peut paraître saugrenue, c'est que je vous demande de prévoir la tranchée à 4 mètres.

Ça peut paraître un peu hurluberlu, fumeur de chichon et ce qu'on voudra, mais il n'empêche qu'en vous enterrant suffisamment, vous allez éliminer 98 ou 99 % des problèmes que vous aurez après. Je veux terminer sur un aspect économique de la chose, je n'ai pas lu tous vos documents parce qu'ils sont très complets et puis je voulais quand même vous écouter, mais j'ai quand même vu que l'installation de ce projet va représenter en tout et pour tout 1 % du coût du transport du gaz. Ce 1 %, vous dites que votre tuyau va durer à peu près 50 ans, moi je vous garantis qu'il durera 70 ans parce que les techniques ont évolué et je pense que vous allez vous aussi travailler dans ce sens-là. Quand vous faites le coût du transport divisé par 70 ans, ça fait 0,15 %. Autrement dit, votre projet aussi pharaonique puisse-t-il être, il coûte epsilon du prix du transport du gaz. On n'est pas dans l'euphorie, mais je demande à ce que ça soit pris en compte parce que les choses sont ainsi.

Séverine BARBERET

On va commencer à répondre à vos questions, vous pourrez reprendre la parole si vous le souhaitez par la suite. Il y a deux parties aux questions de Monsieur : le surcoût des travaux et puis l'aspect plus technique sur les drainages.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va faire une réponse sans doute à plusieurs voix puisque la question est assez complexe. Je ne vais pas nous comparer aux pétroliers et dire qu'on est mieux qu'eux ou moins bien. C'est vrai qu'eux, ils ne sont pas sur place. Ils sont loin et nous, nous avons notre exploitation à Tossiat. Notre équipe de base est à Tossiat. Si vous n'êtes pas content et certains l'ont fait dans des temps reculés, vous allez bloquer l'exploitation et Monsieur Blouet viendra voir ce dont il est question. Ce n'est pas qu'une plaisanterie. Sur le sujet des surcoûts, je voudrais bien qu'on en parle assez sereinement et en particulier on a un cadre qui permet de bien se dire les choses, ce sont les protocoles que l'on va signer. On a un

protocole national agricole qui cadre les grands principes. On fera sans doute des protocoles départementaux.

Ce sont vos dirigeants qui le diront, mais ils veulent assez souvent des protocoles départementaux. Dans certains cas, on peut signer des protocoles plus locaux. C'est-à-dire que ça permet de coller aux réalités du terrain parce qu'effectivement et je déflore un peu le sujet, mais si vous nous dites : vous enterrez de 4 mètres sur 300 kilomètres ou 200 kilomètres, ce n'est pas le même prix que 1 mètre. Mais il peut y avoir localement des bonnes raisons de s'enterrer plus profondément. Vous avez raison et moi, je pense qu'on reviendra vous voir, vous nous le direz et on essaiera de mettre ça noir sur blanc avant de commencer les travaux, de bien prévoir un peu tous les cas et puis de trouver un accord. Mon collègue Bernardini l'a dit tout à l'heure, on signe un état des lieux avec le propriétaire avant et après.

Tant que la remise en état n'est pas satisfaisante et ça veut dire pas convenable à vos yeux, on revient et on remet en état. Il se trouve qu'on arrive à peu près à avoir à l'issue des travaux la totalité ou plus de 90 % des accords qui se passent immédiatement. Ça n'est pas un souci. Notre volonté, c'est de dialoguer avec vous. Il n'y a pas de raisons qu'on ne trouve pas des solutions. On a fait une canalisation dans le nord de la France de 150 kilomètres, elle est finie, ça n'a pas été sans mal compte tenu des intempéries, mais on y est arrivé et on est en train de signer les constats de fin de travaux. On signe et on y revient tant qu'on veut. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur le premier point. Sur le deuxième point, c'est peut-être mon collègue Bernardini qui va vous répondre et peut-être que sur la durée des canalisations, Pierre Blouet conclura.

Christian BERNARDINI

Le deuxième point, c'est la profondeur. Ce n'est pas GrtGaz qui a décidé le mètre dont on parle, c'est une obligation réglementaire minimum. L'administration nous impose, suite à étude, de nous poser *a minima* avec 1 mètre de hauteur au-dessus de la canalisation. Après, ce qu'a dit Denis reste vrai. S'il y a des endroits où il n'est pas raisonnable de se mettre à 1 mètre, on peut descendre, mais on ne va pas le faire sur les 150 kilomètres du tracé. Ça a un coût et ça entraîne des difficultés supplémentaires d'aller mettre à 4 mètres une canalisation de ce type. Voilà ce que je peux vous dire. Le choix de GrtGaz est le choix du législateur. Après sur tout ce qui est drainage, on fait préalablement un état des lieux avec les propriétaires. On fait travailler des cabinets spécialisés s'il le faut pour regarder comment maintenir le drainage, même pendant la durée des travaux et la remise en état que l'on fera derrière. Le drainage, on le rencontre chez vous, mais on le rencontre aussi un peu partout. On fait travailler des cabinets spécialisés sur les systèmes de drainage avec une étude avant, comment on fait pendant et la remise en état. On ne le fait pas tout seul parce qu'il y a les drainages, il y a les sources. Vous avez la connaissance de vos terrains que nous, nous n'avons pas lorsque nous arrivons. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est habituel. A chaque fois qu'on traverse des plaines agricoles, on a ces problématiques de drainage. Voilà ce que je voulais dire.

Pierre BLOUET

Juste un petit point de complément sur la durée de vie de nos canalisations et sur les investissements que cela représente, effectivement le 1 % des coûts du transport d'aujourd'hui, c'est à peu près le coût de ce projet. Ce qui veut dire que le coût du transport se chiffre en plusieurs dizaines de milliards. Ces dépenses d'investissement ont été faites sur les 60 dernières années depuis qu'on pose ces canalisations de transport. La difficulté qu'on a aujourd'hui face à ces investissements qui sont des investissements lourds, c'est de trouver justement les ressources nécessaires à faire ces grands travaux. Aujourd'hui, oui, c'est un projet de très grande envergure. 450 millions, c'est un investissement très important pour nous, ce qui d'ailleurs fait partie des réflexions sur la faisabilité ou non du projet lui-même.

Maintenant, vous avez raison, si on allonge en plus la durée de vie de nos canalisations, on va diminuer le pourcentage final. Et ça me permet juste de rebondir sur cette question-

là parce que je pense que c'est un point très important de notre présence sur le terrain et du travail que font nos exploitants au quotidien pour suivre dans toute leur durée de vie ces canalisations, les protéger, les surveiller et assurer justement qu'on puisse les exploiter le plus longtemps possible. Je pourrai revenir plus tard sur les systèmes de surveillance des exploitants, mais ce qu'il faut déjà savoir, c'est que ces canalisations comme on l'a dit sont en acier et qu'elles sont protégées cathodiquement. C'est-à-dire qu'elles sont mises à la terre en fait électriquement de façon à ce qu'il n'y ait pas de corrosion. Ce qui nous garantit que l'acier ne s'altère pas. On a aujourd'hui un recul de plus de 60 ans. Effectivement, on espère que les canalisations qu'on pose aujourd'hui pourront durer encore plus longtemps.

Séverine BARBERET

Est-ce que vous avez été satisfait ou vous voulez plus de précisions, Monsieur ?

Jean-François GUEDON

Non. Je voudrais vous remercier de l'objectivité. Vous défendez votre bifteck. Moi, je défends ma profession. C'est comme ça que le business se passe et que ça se passe très bien. La question, c'est que vous êtes des aménageurs, que moi je ne suis pas non plus là pour vous demander les résultats financiers de vos sociétés à la fin de l'année. Que vous gagniez de l'argent, tant mieux pour vous, mais ce que je voudrais que vous preniez en compte, c'est qu'on ne peut pas être aménageur sur un secteur, gagner sa vie et c'est très bien, et puis le faire aux dépens des gens qui sont sur place. C'est une question fondamentale. Pour terminer et je vais laisser la parole aux autres, si vous avez un jour une proposition à faire, moi je verrais bien que vous équipiez les communes qui sont traversées par la canalisation de gaz en raccordement au gaz puisque vous êtes GrtGaz. Vous prenez un petit tuyau — pas sur le gros, on n'en a pas besoin — et de la basse pression et vous desservez les communes et je vous garantis qu'en matière d'aménagement du territoire, non seulement ça va aménager, améliorer et faire briller votre image. Mais tous les gens qui seront raccordés penseront quand même sérieusement à vous en disant : tiens, on a accepté le tuyau, ça a été du gagnant-gagnant.

Séverine BARBERET

Merci de cette proposition. Y a-t-il d'autres questions ?

Jacqueline SELIGNAN, Maire de Saint-Eloi

Ma question porte sur les contraintes urbanistiques. Dans le cas d'un jumelage de la canalisation existante, je voulais savoir ce qu'il en était des contraintes urbanistiques. Je vais expliquer de quoi il s'agit. Actuellement, nous avons une canalisation existante. Il y a la servitude pure et dure et puis il y a deux périmètres : un périmètre des effets létaux, c'est-à-dire des effets mortels et un périmètre des effets irréversibles. Sur ces périmètres pèsent des contraintes en termes de densité, de constructions à l'hectare que nous pouvons accueillir et d'habitants. En cas de jumelage, il est bien évident que le danger serait plus important. Déjà la servitude est plus importante puisque la bande est de 20 mètres et que la canalisation existante passe aux abords du centre bourg et en aucun cas nous souhaitons que ces contraintes soient alourdies. Dans le cas du passage, il faudra que GrtGaz prenne à sa charge les mesures compensatoires nécessaires pour toute espèce de travaux. Comme l'a dit Monsieur Guédon qui est aussi habitant de Saint-Eloi, vous voyez qu'il y a des représentants, c'est à voir si on peut bénéficier de ce passage. Je vous remercie de vos réponses.

Séverine BARBERET

Je vous laisse répondre Monsieur Suisse-Guillaud.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Madame. Madame le Maire, je pense que vous êtes aussi présente au nom du SCOT, ça vous donne des responsabilités encore plus larges, on peut faire une réponse à deux niveaux. Concernant le jumelage avec une canalisation existante, on va commencer simplement par faire de la géométrie, c'est une canalisation existante. On peut en mettre une autre à côté à 10-15 mètres. C'est la distance minimum entre les deux canalisations. Pourquoi dit-on 10-15 mètres, voire 20 mètres ? C'est en fonction de la nature du sol. On comprend bien que ce n'est pas la même chose dans du sable et dans de la roche. C'est la distance physique entre deux canalisations. Ensuite, en ce qui concerne les servitudes d'urbanisme, je voudrais être clair, c'est pour la nouvelle canalisation. Je ne parle pas des anciennes.

La zone que vous appelez les effets létaux, ce sont les 660 mètres dans notre cas. Là, il est possible de construire. Vous avez une réponse de la DREAL sur le site internet de la Commission. Vous pourrez regarder ça. Réponse qui donne quitus de cette présentation. C'est-à-dire qu'à part les 20 mètres sur lesquels il est impossible de construire, la seule contrainte pèse sur les ERP. C'est-à-dire qu'ils doivent être construits à plus de 660 mètres ou si on ne peut pas passer à 660 mètres, avec une nouvelle canalisation, nous mettons en place sur la nouvelle canalisation des dispositions. Les dispositions, c'est essentiellement soit on s'enfonce plus profondément, soit on sur-épaissit l'acier. Là, on peut réduire cette distance de 660 mètres. C'est pour ça qu'on va faire le tour soigneux des communes, on va relever les PLU, on discutera avec vous de vos projets à 15 ans dans les PLU, à 20 ans peut-être dans les SCOT, voire même ceux que vous avez en tête un peu plus loin. Dites-nous et on essaiera d'éviter.

Si on ne peut pas éviter, on mettra en place la mesure compensatoire que je vous ai dite, c'est-à-dire essentiellement surépaisseur ou sur-profondeur. Je ne prends pas l'engagement de répondre à toutes vos questions, simplement on va aller vous voir à l'issue de la procédure de débat public évidemment, sans doute dans le courant de l'année prochaine, et on verra les projets que vous avez et on en discutera. C'est vrai pour toutes les communes concernées par le SCOT. Je pense que d'ailleurs on vous a écrit et on va vous réécrire. Si vous faites une révision du SCOT, ça serait bien aussi de pouvoir prendre en compte le fuseau. Peut-être qu'on aura avancé aussi, on aura un tracé prévisionnel et puis on verra avec vous, vous les élus au sens large, quelle est la solution dite de moindre impact. Je ne dis pas la meilleure solution parce qu'elle n'existe sans doute pas. Voilà ce que je pouvais dire.

Séverine BARBERET

Pour les mesures compensatoires au niveau des communes, est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots s'il vous plaît ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

La mesure compensatoire pour une nouvelle canalisation, je vais me répéter pardon, ce n'est pas pour les communes, c'est si on détecte un ERP ou si la commune nous dit : j'ai un projet d'ERP et qu'on n'arrive pas à mettre une distance de 660 mètres pour des raisons physiques ou géographiques, nous nous engageons à mettre la mesure compensatoire en place. C'est-à-dire sur-épaissir le tuyau. Ce tuyau fait déjà 1,6 centimètre d'épaisseurs et on peut aller à 2,7. Je parle sous le contrôle de mes collègues. C'est à peu près ça. En fonction de ce que vous nous direz, si vous avez des projets notamment d'ERP, parce que c'est celle-ci la contrainte la plus importante mise par le législateur, on pourra mettre une épaisseur plus importante. On regardera ça avec vous. Evidemment que le tuyau en épaisseur normale coûte 100 et le tuyau en épaisseur triple coûte le double, c'est-à-dire 250. Il y a un moment où on ne peut pas le faire parce que l'équilibre économique du projet ne serait pas respecté, mais sur des secteurs donnés, exposez-nous vos problèmes et on essaiera de les prendre en compte le moins mal possible.

Anne-Marie VENARD

Je suis retraitée. Nous sommes quand même prêts des Alpes. Il y a quand même eu des secousses sismiques pas très importantes jusqu'à présent. Dieu merci ! Il y en a aussi à partir de Nice. On nous prévoit des tremblements de terre qui risquent de venir dans les années futures. Vos tuyaux sont quand même en acier. Je voulais savoir si ce risque de tremblement de terre pouvait provoquer des fuites ou quelques dégâts sur vos conduites de gaz. Merci.

Séverine BARBERET

Merci Madame. On va aborder là tout l'aspect de la sécurité de ces canalisations.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Est-ce que je peux vous demander l'autorisation de passer la parole à Monsieur Garat qui est dans la salle qui est notre spécialiste sismique sécurité, mais il va répondre sur la sismique ?

Didier GARAT

Bonjour. Par rapport aux données sismiques, nous prenons en compte le risque sismique au niveau de la canalisation, mais il faut savoir que la canalisation est extrêmement élastique. Nous avons regardé les cartes d'aléas sismiques en France. Il y a différentes zones qui prennent en compte les accélérations. C'est assez technique. En fonction de ces données, il y a des études sismiques qui sont réalisées pour définir quelles sont les mesures si jamais il faut en mettre pour respecter justement ce facteur de risque sismique. La canalisation est suffisamment élastique et des études sismiques sont réalisées justement pour écarter ce risque. Au niveau du retour d'expérience, il faut savoir qu'il n'y a eu aucune fuite suite aux événements sismiques. C'est juste par rapport au REX.

Joëlle DURAND-MANICLAS

Je suis ancienne vice-présidente du Conseil général. Nous ne sommes toujours pas sortis dans le secteur de la Côtière de la problématique du CFAL plus exactement que vous avez indiqué sur les cartes que vous avez mises en ligne. Pour ce qui concerne le CFAL, les élus, les populations, dans le cadre de débats publics comme celui-ci qui ont été organisés, avaient le choix entre 4 fuseaux. Ça s'est mal terminé puisqu'actuellement il y a deux fuseaux qui sont en compétition : le fuseau A et le fuseau C avec un recours devant le Conseil d'Etat en ce moment concernant l'enquête publique. Pour ce qui concerne votre projet, vous nous présentez également plusieurs fuseaux (2 fuseaux). Il n'y en a qu'un à certains niveaux, deux à d'autres niveaux. Vous nous avez expliqué ce que vous cherchiez à éviter, mais je voudrais poser la question suivante : est-ce que ce débat public ne sera pas biaisé comme les débats publics pour le CFAL l'ont été quand il s'agira de choisir le fuseau voulu par les populations ? A ce titre-là, je voudrais dire que si la population en général choisissait un fuseau, il serait souhaitable quand même que ces populations soient entendues.

Séverine BARBERET

Merci Madame. Monsieur le Président, vous désirez répondre ?

Jean-Yves OLLIVIER

Oui. Ce que je peux dire, c'est que la Commission n'a pas mission de dire : il faut passer là ou là. Nous répercutons effectivement les observations, les avis et les argumentations qui nous sont données. Sur ce point-là, il est important que vous puissiez prendre rang si vous avez déjà des avis très précis et en particulier en rédigeant un cahier d'acteur qui permettrait de développer tout l'argumentaire que vous avez fait et que nous pourrions à ce moment-là reprendre dans les avis que nous avons enregistrés. C'était une remarque que je faisais. Ces cahiers d'acteurs sont importants justement pour prendre rang sur des

problèmes précis, parfois complexes, et qui nécessitent une argumentation développée qui dépasse le cadre d'une intervention dans une réunion de débat public.

Joëlle DURAND-MANICLAS

On est bien d'accord. Si vous me permettez, je rebondirai. Je pense qu'en ce qui concerne les fuseaux, et je m'adresserai ici plutôt au maître d'ouvrage, il en a été ou trop dit ou pas assez dit. Parce que vous avez dit en préliminaire que vous n'étiez convaincu ni sur l'un ni sur l'autre et que ça restait encore en étude de faisabilité, en étude tout court dans votre réflexion. On est à ce stade-là, mais je voudrais bien savoir si vous penchez — je m'adresse au maître d'ouvrage parce que c'est quand même lui qui va financer — sur un fuseau plutôt que pour un autre. Ceci étant, dites-le rapidement, ce sera mieux.

Jean-Yves OLLIVIER

Le maître d'ouvrage.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Madame, à ce stade, on aurait bien aimé pouvoir avoir peut-être un fuseau plus large, mais pas à certains endroits un seul fuseau. Ici, parlant de Pérouges-Meximieux, j'ai précisé sommairement pourquoi il y avait un passage à l'est et un passage à l'ouest. Certains dans des réunions précédentes, des élus de Villieu notamment avaient exprimé un certain nombre de choses. Leur avis a été noté soigneusement. Sur Bourg-en-Bresse, nous avons rencontré un peu les gens et honnêtement, je ne suis pas très sûr qu'ils aient un avis. Nous n'en avons pas, nous, à titre personnel actuellement. On a un premier choix, c'est suivre la canalisation, plutôt le tracé ouest. Sauf qu'on ne peut plus le suivre autour de Bourg-en-Bresse. Saint-Denis-lès-Bourg, la déviation ouest de Bourg-en-Bresse viennent percuter ou viennent croiser la canalisation existante. On ne va pas en mettre une seconde et puis en plus il y a des zones de développement prévues à proximité de la canalisation existante. On est obligé de s'écarter.

Le jumelage n'est pas très respecté. Mais pourquoi pas, c'est une option. Je vous signalais tout à l'heure notre attente quant à la réunion de Bourg-en-Bresse puisque nous avons déjà correspondu avec le collègue de Madame Sélignan, le Président du SCOT du secteur, ils n'avaient pas plus d'avis que ça à ce stade. L'autre option, c'est un jumelage avec une installation existante qui est plutôt l'autoroute. Il y a des avantages et des inconvénients. Notre intérêt, c'est de n'arriver qu'avec un seul fuseau et un seul tracé à l'enquête publique. Si on n'arrive pas à choisir, on mettra les deux tracés à l'enquête publique, ce qu'on ne souhaite pas vraiment. Si un avis motivé s'exprimait par la voix des représentants de la population, honnêtement ça nous faciliterait peut-être les choses, mais encore faut-il que cet avis soit unique et cohérent d'Étrez jusqu'au secteur. Meximieux est un peu un cas particulier, je vous ai dit pourquoi. Voilà ce que l'on peut répondre, Monsieur le Président et Madame, à la question de Madame Durand-Maniclas.

Jean-Marie CASTELLANI, Maire de Rigneux-le-Franc

J'ai reçu en mairie des représentants d'un cabinet d'études ou de GrtGaz et je leur avais fait part d'observations en ce qui concernait ma commune. J'aimerais savoir si ces préconisations que je leur ai soumises ont été prises en compte lors de cette rencontre que j'ai eue avec vos représentants.

Séverine BARBERET

Je voulais juste préciser qu'à partir du moment où le débat public a lieu, ce qui est intéressant, c'est que justement toutes ces informations ou tous les échanges que vous pouvez avoir sont publics. Ce qui s'est passé avant et ce qui s'est passé après, c'est plus complexe. J'en profite d'ailleurs pour parler du site internet qui est www.debatpublic-arclyonnais-valdesaone.org où vous avez toutes les informations, les verbatims. C'est

archivé. Vous pouvez consulter et poser des questions. Peut-être par contre que Monsieur Suisse-Guillaud peut être un peu plus précis avec Monsieur le Maire.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous avez raison, Monsieur le Maire, nous vous avons rencontré. C'était plutôt nos cabinets d'études qui étaient dans la phase préalable. De même que les Chambres d'Agriculture ont fait un certain nombre de travaux pour arriver à définir ces choses-là. Je crois me souvenir que ce qui m'a été remonté, c'est que vous nous aviez dit que vous aviez un projet d'extension et qu'il y avait plusieurs choses. A ce stade-là, ça a été noté. On va rentrer maintenant après le débat public dans ce qu'on appelle la phase d'étude détaillée avec notamment l'étude d'impact. Je pense que malheureusement ou heureusement, je n'en sais rien, on reviendra vous voir et on précisera tout ça. Ce contact avait fait suite à un premier renvoi du dossier de saisine, il y a bien longtemps, avant le débat public. Comme vient de le dire Madame Barberet, nous avons suspendu les contacts avec le terrain pour approfondir tout ça et rendre publics tous ces contacts. A l'issue de ce débat public, nous retournerons sur le terrain et nous discuterons avec vous.

Jean-Marie CASTELLANI

Je voulais préciser dans le débat public que si vous prenez l'option est de Rigneux-le-Franc, pour rejoindre en partie l'autoroute qui est une possibilité, vous annihilez toute possibilité de développement de la commune, y compris tant en habitation qu'en ERP. Parce qu'avoir 600 mètres là, ça n'est pas possible au vu de ce qui nous avait été dit lors de cette réunion en mairie. C'est ce que je voulais préciser. Il faudrait en tenir compte parce que ce sont les seules possibilités d'extension et d'évolution démographique de la commune pour nous et c'est important. Merci.

Séverine BARBERET

Est-ce que c'est vraiment impossible, Monsieur Suisse-Guillaud ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

C'est vrai que le fuseau à cet endroit-là n'est pas large puisque les zones urbaines de Pérourges et celle de Villieu-Loyes-Mollon se touchent presque en guillemets, il n'y a qu'un petit passage. C'est vrai que le débouché de cette zone-là, c'est Rigneux. Ça, je vous rends quitus. Vous nous le direz, on confirmera si c'est impossible. Soyons clairs, les 600 mètres, c'est avec de l'épaisseur standard avec une profondeur de 1 mètre. Si on augmente cette épaisseur ou si on enfouit plus profondément, on peut réduire ces 600 mètres. Mais c'est vrai, dans votre cas, on débouche sur la commune. L'étroitesse du fuseau dirige si je peux me permettre — vous connaissez mieux le secteur que moi — la canalisation. Effectivement, vous êtes peut-être un des cas particuliers qu'il faudra peut-être regarder de plus près lors des études et faites valoir votre point de vue, il mérite d'être écouté.

Marie-Josèphe BOUZAHER, particulier

Bonsoir. Je suis résidente à Meximieux. Ma question est d'ordre général puisque c'est un débat public et que ce projet n'est pas validé. J'ai bien compris l'importance de la continuité entre Eridan et Val de Saône. Si l'Arc Lyonnais n'était pas validé, quelles en seraient les conséquences et avez-vous des alternatives sur lesquelles vous avez déjà travaillé ? Merci.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Votre question est absolument pertinente. Il faudra trouver à l'horizon 2020-2030, surtout s'il se passe des développements gaziers à Fos-sur-Mer un moyen de rejoindre Saint-Avit dans la Drôme à Etrez dans l'Ain. Ça, c'est essentiellement conditionné par ce qui va se passer à Fos-sur-Mer. C'est vrai que si on n'arrive pas à passer là ou que si on n'arrive pas avec vous à trouver un tracé, il faudra en trouver un autre. Peut-être passer,

mais là c'est compliqué, parce qu'il faudrait passer à l'est de Bourgoin-Jallieu et puis après on se retrouve dans l'Isle-Crémieu et puis à l'est d'Ambérieu-en-Bugey. On se retrouve dans le Revermont. C'est une autre paire de manche. Après, tout est faisable et tout est possible. Simplement, ce n'est pas faisable à ce coup-là. Nous, il nous semble qu'on doit pouvoir trouver une solution sur le territoire. Après, s'il s'avère que c'est impossible, on contournera par plus large. Mais les solutions alternatives n'ont pas été étudiées évidemment. On n'est pas allé à l'est de Bourgoin-Jallieu pour fixer notre point de passage. Bourgoin-Jallieu, c'est très difficile parce que c'est très dense.

C'est construit quasiment continûment de Saint-Exupéry à Bourgoin-Jallieu et on a trouvé là deux points de passage. On a essayé de se faufiler un petit peu. L'avantage du gazoduc ou d'une canalisation de transport de gaz naturel par rapport à un train, c'est que la ligne droite n'est pas le chemin le plus court. Ça n'est pas non plus le chemin en tire-bouchon, n'exagérons rien, mais on peut contourner les obstacles, on peut éviter certains obstacles et trouver la solution la moins dommageable, notamment pour le développement des communes comme l'interlocuteur précédent le signalait. Voilà un petit peu. On n'imagine pas, mais c'est notre optimisme foncier. On verra à terme. On peut se passer d'Arc Lyonnais tant que le développement à Fos n'est pas acté. Le jour où le développement à Fos, notamment la création d'un troisième terminal méthanier, sera avéré, il faudra qu'on puisse remonter du gaz du sud. Là, nos canalisations existantes sont trop petites.

Séverine BARBERET

Est-ce qu'il existe des zones de stockage ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui. Il existe évidemment des zones de stockage, Madame. C'est pour ça que j'ai parlé de Saint-Avit tout à l'heure, c'est un site de stockage. Sauf qu'un site de stockage ne permet pas de stocker. L'ensemble des sites de stockage français, il y en a aussi à Etrez, les gens de l'Ain connaissent bien le sujet, c'est deux mois de consommation. Ça ne permet pas de stocker indéfiniment du gaz. On doit remonter le gaz. S'il y a une rupture d'alimentation par le nord, on doit pouvoir remonter du gaz depuis le sud. Mais ça, c'est conditionné par les développements de Fos et c'est un peu indépendant des stockages parce qu'on remplit les stockages l'été et on les vide l'hiver si vous voulez pour faire simple, pour suivre les courbes de consommation.

René CORDIER, Chambre de commerce

Je voulais vous poser la question : qu'est-ce qui motive votre projet finalement ? Une augmentation de la consommation ? Parce que le projet méthanier de Fos-sur-Mer, c'est un point d'interrogation, c'est une nécessité, c'est quoi ? Si ce projet se fait, quel sera l'avantage pour tous les territoires traversés, pour les usagers, pour les industries ? Est-ce que ça apporte des avantages ? Est-ce que ça ne change rien à la situation actuelle au niveau de la consommation, de la tarification ?

Pierre BLOUET

C'est une question très importante. Vous avez quelques éléments dans le dossier du maître d'ouvrage. Ce projet fait partie de cette colonne vertébrale qu'on vous a présentée tout à l'heure et qui est importante pour l'approvisionnement du gaz en France déjà. Je l'ai signalé dans mes propos introductifs en disant qu'on avait et on le voit très bien une différence en fait de capacité de volume de gaz qui arrive en France entre le nord de la France et le sud de la France. Ça fait qu'en plus avec la congestion qu'on a du réseau, on observe tout bêtement des différences de tarifs sur le marché de gros en fait du gaz, marché de gros qui est ouvert aux fournisseurs. Ceux qui vont vendre après les molécules de gaz, mais qui sont après des utilisateurs de notre réseau. Dans les moments les plus critiques, on a des différences de prix entre le nord et le sud qui vont jusqu'à 20 à 30 %. On voit ces différentes zones.

Ce qui pose effectivement des problèmes aux industriels, aux consommateurs de gaz et en particulier dans le secteur sur la vallée de la chimie très fortement consommatrice de gaz qui voient en fait des prix qui sont beaucoup plus importants sur la partie sud que sur le nord. Le fait de faire l'ensemble de ce réseau permettrait de faire une seule zone tarifaire en France puisqu'on aurait une équivalence en fait de circulation du gaz sur l'ensemble de ce réseau. Ensuite, l'importance de ces réseaux est aussi une vision de fluidité déjà sur le territoire. En 2009, certains se souviennent qu'on a eu une crise que l'on a appelée crise ukrainienne qui était un conflit entre la Russie et l'Ukraine. Les Russes ont fermé les canalisations de gaz passant par l'Ukraine et on s'est retrouvé sans apport de gaz dans la partie nord-est de la France.

Ces canalisations nous permettent dans un flux qui est inversé cette fois-ci de faire remonter du gaz vers le nord s'il y a un déficit. On peut imaginer, grâce en fait à cette artère dorsale importante, de pouvoir gérer ces flux beaucoup plus facilement. Vous avez une carte aussi dans le dossier qu'on vous a remis, qui est une vision plus européenne aujourd'hui où la sécurité d'approvisionnement européenne est une vision globale qu'on a sur l'Europe aujourd'hui et la France joue un rôle très particulier puisqu'elle est assez centrale en fait entre le nord, le sud et l'ensemble de la partie occidentale de l'Europe. C'est pour ça que la Commission Européenne regarde ces projets avec beaucoup, beaucoup d'attention et certains d'entre eux d'ailleurs sont classés comme projets prioritaires. C'est le cas de Val de Saône en particulier.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vous invite, Monsieur, à regarder comme je l'ai dit tout à l'heure la vidéo de la séance de Lyon qui présente des documents objectifs sur le marché du gaz au niveau international, au niveau national et qui apporte des éléments précis sur ce contexte gazier dans lequel s'intègrent ces deux projets de gazoducs.

Jean-Pierre BOUVARD, Président des forestiers privés de l'Ain

Bonjour. Je vous interpelle un tout petit peu, c'est pour deux choses. Tout d'abord, j'habite à Châtenay. On a effectivement bien deux canalisations qui sont à 200 mètres l'une de l'autre. On a votre canalisation qui doit faire 800, si je ne me trompe pas. Je voudrais savoir parce que vous ne parlez jamais du diamètre de celle que vous allez mettre, ça me surprend un petit peu. Est-ce que vous pourriez le donner ? Je n'ai peut-être pas entendu, excusez-moi. Vous parlez toujours de servitude de 20 mètres, mais vous ne parlez pas de toutes les contraintes que vous apportez. Lorsqu'on fait des travaux aux abords parce que c'est plusieurs dizaines de mètres lorsqu'on fait un travail avec un bulldozer ou quoi que ce soit, il faut faire des déclarations au moins 48 heures avant. Il y a beaucoup de choses qui sont à faire, qui nous amènent beaucoup de tracas.

Ça, vous n'en parlez pas. Ça me gêne un petit peu parce que nous, en tant que propriétaires ou cultivateurs, ça nous amène beaucoup de problèmes parce qu'on a des fois des travaux à faire dans l'urgence. On a des étangs, on a pas mal de choses qui sont autour de votre canalisation. Des fois, on n'a pas le temps d'attendre, ça nous pose quelques tracas. C'est nous qui les avons au même titre que le monde agricole qui a des tracas. La deuxième chose, c'est que vous traversez le territoire de la Dombes, c'est un territoire qui est très fragile. Vous cassez la superstructure du territoire. Vous dites que vous remettez tout en état, mais je ne pense pas que vous puissiez remettre les sédiments qui ont été accumulés pendant des dizaines d'années. Je pense que c'est un petit peu prétentieux de dire qu'on peut remettre le sol en état.

La dernière chose, c'est que vous avez dit que vous mettriez une canalisation en parallèle. J'ai entendu dire que vous mettiez des arbres à 20 mètres, je le sais parce que j'ai des plantations. On a 13 mètres d'un côté et 7 mètres de l'autre puisque c'est un petit peu particulier. Si vous mettez une canalisation à 20 mètres, le trou ne va pas être à 18 mètres ou à 13 mètres, ça va être un trou de 15, 20, 30, 40 mètres. Avec un peu de chance, on va se retrouver avec l'autre canalisation qui est à côté. Je ne vous explique pas le tableau. Ça va être un désert écologique. Je pense qu'il faudrait peut-être revoir un petit peu le tracé ouest

parce qu'on a déjà deux canalisations qui traversent les propriétés entre 100 et 200 mètres et je trouve que c'est suffisant. Merci.

Séverine BARBERET

Merci. Sur tous ces points techniques, qui veut répondre chez GrtGaz ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais peut-être répondre, Madame Barberet et puis je vous demanderai l'autorisation de passer la parole à Jean-Yves Arnaud qui est notre exploitant local sur l'aspect gestion des contraintes liées aux travaux. Sauf erreur de ma part, cette canalisation fait 1,20 mètre de diamètre (1 200 millimètres). Voilà pour ses caractéristiques. Sur la remise en état, écoutez oui, on n'a pas la prétention de faire mieux que le temps. Ça, c'est clair. Mais on a simplement la volonté de vous rendre un outil de travail en état. Tant que vous n'êtes pas d'accord, vous ne signez pas. Je ne vous dis pas ça pour que vous le fassiez systématiquement. Mais tant qu'on ne trouve pas un accord, vous y revenez et puis on refait des travaux et on essaye au maximum de remettre en état. Sur la Dombes, il faut être bien précis, on va essayer de tangenter la Dombes. On va essayer de ne pas la traverser, surtout avec les travaux actuels ou futurs sur le parc naturel. Il ne faut peut-être pas en rajouter.

La Dombes est un espace identitaire assez précieux, on essaiera de ne pas la traverser. Une des options, c'était de passer en jumelage avec cette canalisation. Je vous remercie de votre témoignage, ça répond peut-être à des questions de tout à l'heure. Est-ce que vous avez une idée sur le tracé est-ouest ? Il n'y a pas de tracé idéal et vous venez, vous habitant de la commune de Châtenay, de signaler un inconvénient sans doute assez majeur. C'est vrai qu'il faut éviter, et je reprendrai votre terme, de vous livrer un tableau très dégradé parce que c'est une catastrophe. S'il y a trois canalisations avec chacune leur servitude puis chacune leur bande de travaux, c'est vrai qu'il faut qu'on essaye de faire les choses plus intelligemment ou moins inintelligemment. Vous dire à Châtenay comment on va passer, je n'en sais rien. Vous êtes effectivement dans le fuseau d'études et on en discutera avec vos élus. Si ceux-ci veulent tenir des réunions publiques, on les fera. Je vais donner la parole à Jean-Yves Arnaud sur l'aspect des travaux. Merci, Madame.

Jean-Yves ARNAUD, cadre technique sur le département Rhône-Alpes

Pour répondre à la question : quelles sont les contraintes liées à des travaux à proximité des canalisations, il y a un cadre qui est bien réglementaire. C'est vrai qu'on est en obligation d'établir ce que l'on appelle une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour connaître l'ensemble des concessionnaires présents sur le sous-sol. Dans ce cadre-là, côté délai, c'est un délai de 9 jours qu'il faut respecter avant de commencer les travaux. Je mets en fait deux positions. La première, ce sont des travaux programmés sur lesquels il faut déclarer le délai normé de 9 jours. Le deuxième point, ce sont les travaux urgents. Les travaux urgents, nous sommes aussi contraints en exploitation. Nous avons aussi des travaux urgents.

On sait qu'on ne peut pas se permettre quelquefois de perdre du temps au niveau administratif ou de perdre le délai de 9 jours. Si vous avez des travaux urgents dus à des problèmes éventuellement autour d'un étang, vous avez des numéros verts autour des bornes, numéros auxquels vous pouvez appeler GrtGaz et nous, nous nous déplacerons. Dans les travaux urgents, il faut savoir qu'on a une astreinte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec des gens qui peuvent se déplacer. Si maintenant il y a des travaux urgents que vous détectez et qui sont nécessaires pour éviter des contraintes supplémentaires, vous appelez ce numéro-là, vous prenez rendez-vous avec nous parce qu'il ne faut pas travailler à l'aveugle sur les terrains. Nous, nous nous déplacerons sous la demi-heure, sous l'heure pour voir, prendre rendez-vous, picturer la canalisation et vous accompagner au terme des travaux.

Séverine BARBERET

Quels sont les risques par exemple avec une trancheuse sur une canalisation ?

Jean-Yves ARNAUD

La réglementation nous permet justement d'informer la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces risques et des concessionnaires. Maintenant, à partir du moment où on vient terrasser au droit d'une canalisation, si un engin mécanique vient heurter justement cette canalisation, il y a en fait trois contraintes possibles. Simplement, on touche le revêtement. Là, vous déclarez bien à GrtGaz et nous, nous venons refaire ce revêtement par rapport à la protection cathodique comme Monsieur Pierre Blouet l'avait signalé pour continuer à garantir l'état de notre canalisation. Il y a un dommage qui est un peu plus important avec un enfoncement. Sur un enfoncement, on fait une opération de remplacement, de coupe liée à ce défaut-là. Il faut bien avoir en tête que nos canalisations sont d'origine et elles évitent en fait souvent les impacts sur les canalisations. Les ruptures franches en cas de contact sont extrêmement rares. Maintenant, on a ce qu'on appelle un plan d'intervention de sécurité qui décrit les risques occasionnés en cas d'ouverture franche de la canalisation. Maintenant, une canalisation GrtGaz, c'est une canalisation en gaz avec de la haute pression, mieux vaut éviter de les toucher.

Séverine BARBERET

Monsieur Guédaud voulait prendre la parole tout à l'heure.

Monsieur GUÉDAUD

Je n'ai absolument pas vertu à faire le condensé de tout ce qu'on a entendu ce soir. Mais j'ai entendu beaucoup de choses de bon sens. J'ai entendu des Maires de communes inquiets du développement de leur commune par le passage d'une canalisation. J'ai entendu des gens inquiets des servitudes sur la canalisation. Et puis j'ai aussi entendu, j'allais oublier, que cet axe dont vous parlez a une importance particulièrement stratégique. On n'est pas là pour jeter les euros par la fenêtre. On n'en a pas tant que ça, il n'y a pas de problème. Ceci étant, je serais assez intéressé de vous voir particulièrement prendre en compte les observations qui ont été faites ce soir, nous proposer un tracé qui techniquement soit assez bien étudié, aussi bien en termes de profondeur qu'en termes d'épaisseur de tuyau et enfin en termes de tracé. Et puis au fond je verrais la chose d'une façon assez consensuelle. Je pense qu'il y a moyen de faire du bon travail sur la base d'un volontariat et d'une bonne écoute.

Pierre PAYET-PIGEON, agriculteur, Saint-Maurice-de-Gourdans

Je suis agriculteur surtout dans les maïs en culture intensive comme Monsieur le Maire de Meximieux l'a dit. Je suis propriétaire sur Saint-Maurice-de-Gourdans à la limite des deux communes et vous êtes déjà passé avec une canalisation gaz. Apparemment, vous êtes beaucoup plus sérieux que lorsque vous avez passé la canalisation gaz puisque j'ai noté, et je ne me trompe pas, que les distances physiques entre les canalisations doivent être de 15 mètres. Vous êtes loin des 15 mètres lorsque vous êtes passé en dessous des deux canalisations du pipeline sud européen à Saint-Maurice-de-Gourdans. Je pense que vous le reconnaissez surtout que vous pouviez passer directement en face en bordure du pipeline de l'OTAN. Mais bien sûr il y avait des éléments pour en face, en particulier le golf de Villette-d'Anthon et à l'époque le camp de naturistes de Villette-d'Anthon et on est venu passer dans le vieux Rhône en traversant mes terrains.

Monsieur Bernardini, vous avez jeté deux mots des remises en état. Si vous voulez venir, vous pouvez venir quand vous voulez, mais prenez une paire de bottes et mettez de bonnes bretelles pour passer parce que quand vous descendez à 9 mètres de profondeur en bordure du Rhône pour immerger, vous ne pouvez pas faire autrement. On ne retrouve jamais les terrains en l'état lorsque la remise en état se fait. A cette époque-là, je n'ai pas voulu signer d'ailleurs parce qu'il y avait trois canalisations qui se croisaient et on avait

éviter une catastrophe quelques années plus tôt avec le pipeline sud européen. C'était d'ailleurs le Maire de Meximieux qui était à l'époque responsable de la station du pipeline sud européen à Meximieux. La canalisation qui était restée vide pendant quelque temps avait remonté avec la pression de l'eau et s'était retrouvée à un certain endroit à 20 centimètres du sol.

Chose qu'un stagiaire m'a indiquée. Il m'a dit : c'est curieux, j'ai cassé un boulon de cisaillement. Ah bon ? On est allé voir tout de suite. Je vous fais part de mon expérience et je peux vous dire que dans les deux jours qui ont suivi, pour enfiler des sondes et puis des ceintures pour ceinturer ce pipeline, tout était en place. Un danger, mais vous êtes loin des 15 mètres. Et puis à l'époque, si vous aviez été plus coopératif, vous auriez pu faire une station et vous auriez pu relier la commune de Saint-Maurice-de-Gourdans par Pollet et tout. Moi, ça m'aurait même intéressé pour mon séchage de maïs. J'espère que vous avez évolué d'après ce que j'entends et que vous serez plus coopératif à l'avenir. Merci.

Séverine BARBERET

Merci de ces souhaits. Monsieur Bernardini, est-ce que vous souhaitez répondre à Monsieur ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Peut-être une réponse en deux temps, Madame, si vous nous le permettez. Monsieur a raison, quand je parlais des 15 mètres, je parlais de deux canalisations de gaz. La réglementation nous indique qu'il faut passer au-delà de 10 mètres et en fonction du terrain, c'est plutôt 15 mètres. C'est pour ça que j'ai cité 15 mètres. Vous parlez du sujet du croisement des canalisations. Effectivement, on est à 1 mètre ou 2. Quand deux canalisations se superposent, elles s'empilent et on ne passe pas à 15 mètres sous une canalisation. Ce sont des croisements ponctuels. Concernant la traversée du Rhône si je me souviens bien, mais c'est assez ancien, cette première traversée du Rhône s'était effectuée en souille. C'est-à-dire qu'on ouvrait le lit du cours d'eau et on déposait la canalisation.

Maintenant, ce n'est plus possible sur ces grandes canalisations et on passe en tunnel. C'est-à-dire qu'on démarre bien avant, on descend et on passe à 15 mètres ou à 10 mètres sous le lit du Rhône en fonction des sondages. La technique n'est plus la même. La canalisation que vous évoquez a été posée dans les années 70 ou 75. A l'époque, c'était techniquement beaucoup plus facile et moins cher, on pouvait creuser le lit de la rivière, assembler les tubes et les poser. Ça, c'est fini parce qu'on perturbe trop l'écoulement de l'eau sur un fleuve comme le Rhône. C'est une traversée, c'est la traversée de la Saône. Simplement pour vous dire : on n'a pas fait une souille. Simplement, ce sont les installations qui vous sont présentées de création de tunnels. Ça n'est pas très spectaculaire, mais on n'a pas arrêté parce que souvent il y a trop de débits et sur le plan environnemental, ce n'est plus permis. Voilà pour vous dire le sujet. Peut-être que sur l'aspect plus technique, Christian Bernardini veut rajouter quelque chose.

Christian BERNARDINI

Les techniques des années 70 ne sont plus celles d'aujourd'hui. On nous envoie une présentation de ce qu'est un forage en sous-œuvre. On ne pose plus en souille sur des fleuves. Voilà les techniques qui sont plutôt utilisées. Tout à l'heure, on a vu les puits pour venir amener les appareils et on le fait soit par des micro-tunneliers, soit par d'autres techniques novatrices. GrtGaz a utilisé pour la première fois en France cette année pour traverser la Somme à côté de Corbie — Corbie est à proximité d'Amiens — un nouveau système qui s'appelle un direct pipe qui permet de tirer une canalisation sur 1,10 kilomètre et on était à 17 mètres en dessous la Somme lors de ce passage-là. On ne fera plus demain ce qu'on a fait hier sur ces gros fleuves. Je ne connais pas l'historique et le passif, mais ça fait partie de nos retours d'expérience et on en tient compte. Après, on est tous d'accord que vis-à-vis de la remise en état, c'était peut-être idyllique tel que ça a été présenté, mais on essaye de faire au mieux ensemble.

Séverine BARBERET

Peut-être pourriez-vous préciser le rôle de l'écologue, vous en avez parlé tout à l'heure, et donner un peu plus de détails.

Christian BERNARDINI

Ce qu'on a dit, c'est qu'il y a une étude d'impact faune flore assez lourde qui est obligatoire, que nous devons réaliser, que nous sommes en train de réaliser et qui va durer encore plus d'une année. On prend des engagements. L'écologue, c'est un œil externe. Ce n'est pas GrtGaz qui le choisit. Ce n'est pas nous qui choisissons l'écologue, on est bien d'accord, c'est l'administration. C'est pour que l'on ait un garant que les engagements que nous aurons pris seront respectés sur le périmètre de la faune flore.

Gérard CLEMENT, élu Villieu-Loyes-Mollon, élu du Syndicat de la basse rivière d'Ain

Bonsoir. Je ne voulais pas revenir sur ce qui a été dit à propos de l'étranglement du fuseau est. J'en avais parlé effectivement à Pont-d'Ain et peut-être que mes collègues de Meximieux en parleront mieux que moi, mais c'est vrai qu'ici se concentrent pas mal de projets, d'infrastructures, de déviations, de projets liés aussi au traitement des eaux pluviales. C'est une zone un peu dangereuse. Egalement, plus bas dans la partie sud, vous avez un projet aussi de captage. Ce sur quoi je voudrais revenir, c'est sur le franchissement de la rivière d'Ain. La dernière fois à Pont-d'Ain, les gens se sont inquiétés un petit peu des conséquences sur la rivière d'Ain sachant que c'est une rivière très changeante, qui nécessite un espace de liberté. Ma question est toute simple : que prévoyez-vous pour ce franchissement de la rivière d'Ain en tenant compte de ce que vous venez de dire sur le passage sous la rivière, sachant qu'il faut être très prudent compte tenu du mouvement latéral de cette rivière et de ne pas créer des points durs qui gêneraient sa dynamique ? Je vous remercie.

Christian BERNARDINI

L'Ain, c'est un peu comme le Rhône. Pour faire ce type d'opération que l'on a présenté rapidement, il est nécessaire de réaliser des études. On cherche les nappes, on ne va pas faire de telles opérations dans des sous-sols qui sont inconnus à l'opérateur qui va faire l'opération. Il y a toute une phase d'études préalables : mise en place de piézomètres pour aller détecter les mouvements de nappes et ainsi de suite. On remonte la connaissance des gens du terrain et des locaux ou des cabinets spécialisés de la région. On ne va pas lancer un engin comme ça sans connaître précisément les risques et les enjeux. On va faire des études, ça définira les longueurs, les profondeurs. On ne va pas le faire sur un coin de table en décidant : aujourd'hui, on va faire 1 500 mètres et 20 mètres. C'est issu d'études et de constats réalisés après mise en place de piézomètres, ainsi de suite et de sondages bien sûr.

Séverine BARBERET

Est-ce que ça a répondu à peu près à vos interrogations ? Oui ? Y a-t-il d'autres questions ?

Marie-Josèphe BOUZAHER

C'est plutôt un commentaire qu'une question eu égard à la carte de la France que vous nous avez montrée à plusieurs reprises avec les entrées et les mouvements de gaz. Je suis étonnée de voir la région sud-ouest qui apparaît comme complètement ignorée alors que nous sommes bien en France et je trouve ça dommage. C'est un commentaire, mais je suppose qu'ils sont quand même approvisionnés, même s'ils n'ont pas d'entrée directe. Parce que si je me fie à la carte européenne, ils font bien partie du corridor.

Séverine BARBERET

C'est un point technique que GrtGaz va vous expliquer.

Pierre BLOUET

Oui. C'est vrai que c'est une maladresse de présenter comme ça. Je l'ai dit, nous sommes le transporteur principal en France. Il y en a un deuxième dans le sud-ouest qui était IGF, qui était une ancienne filiale de Total, qui depuis quelques semaines est une filiale d'EDF et de la SNAM qui est une entreprise italienne, plus un consortium financier bien évidemment. Il y a un transporteur supplémentaire dans le sud-ouest de la France, Madame, vous avez raison, et on voit d'ailleurs le réseau qui le rejoint juste à l'endroit où il disparaît sur la carte de France.

Laurent BOUZAHER, résident à Meximieux

Je voudrais rebondir sur le propos de Monsieur Blouet. Vous avez parlé de ces travaux et de la nécessité de ces travaux pour harmoniser le prix du gaz entre le nord et le sud. Vous avez parlé d'un impact de 20 à 30 %. Je suppose que c'est à la baisse pour le prix.

Pierre BLOUET

Ça dépend dans quel sens vous le regardez et où vous vous situez. Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'on est sur des prix de gros. Ce sont les prix qui sont ouverts aux fournisseurs. Les fournisseurs, ce sont les personnes qui vont fournir la molécule, qui vont vendre le gaz au final. C'est différent sur les marchés qui sont ouverts aux marchés de gros. En fait, ils vont jusqu'à 20 à 30 % entre le nord et le sud. Il est plus cher dans le sud qu'il ne l'est dans le nord, simplement pour des raisons d'offre et demande de marchés assez classiques. D'une manière générale, je le disais aussi, on est plutôt aux alentours de 7 à 10 % en base. Aujourd'hui, on a deux zones tarifaires sur notre réseau. Il y en a une troisième sur TIGF. L'idée européenne, c'est de n'avoir plus qu'une seule zone tarifaire en France, ce qui pose des questions de fluidité et de circulation du gaz tout simplement pour que ce soit tout simplement possible. Ça veut dire qu'à partir du moment où un expéditeur – un expéditeur est quelqu'un qui va faire rentrer du gaz sur notre réseau – fait rentrer le gaz à un endroit donné parce qu'il achète du gaz venant de l'est de l'Europe par exemple et qui va le faire rentrer à Obergaillbach dans le nord, il faut potentiellement qu'il puisse le vendre à un client à Marseille. Aujourd'hui, ça n'est pas possible pour des questions de congestion de réseaux.

Laurent BOUZAHER

Juste un petit complément. Le coût de ces travaux, *a minima* 50 millions d'euros, dans quelle mesure va-t-il être répercuté sur le prix du gaz ? Si vous avez la réponse.

Séverine BARBERET

Ils ont la réponse.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On a des éléments de réponse. D'abord, une première donnée, le coût du transport du gaz, c'est 6 % du coût du gaz. C'est-à-dire que quand vous payez 100, il y a 6 euros qui sont consacrés au transport. C'est le premier point. Sur ces 6 euros, on estime que la hausse due à notre projet sera de 1 %. C'est-à-dire que sur votre facture, pour faire simple, ça sera 0,6 % d'augmentation. Vous consommez environ 1 500 euros de gaz par an, en moyenne nationale, ça fera de l'ordre de 10 euros par an que vous consacrerez en plus à ce projet. Voilà l'ordre de grandeur.

Frédéric MOSNERON DUPIN, habitant de Meximieux

Il y a un point qui a été évoqué par un intervenant et je crois même deux sur lequel il me semble que vous n'avez pas répondu alors que ça me paraît assez important parce qu'une question dans ces grands projets, c'est indépendamment de l'intérêt public général, les retombées positives qu'il peut y avoir pour les habitants. Bien sûr, vous avez évoqué l'intérêt économique pour les communes pendant la période des travaux. Mais le point qui

avait été soulevé, c'était : est-ce qu'il peut y avoir des retombées positives pour certaines communes en termes d'équipements en gaz naturel ? Je dirais basse pression. Ça ne dépend peut-être pas de votre organisme, si aussi.

Séverine BARBERET

Merci Monsieur. Des précisions sur ces différents types de canalisation ?

Pierre BLOUET

Oui. Je laisserai mes collègues répondre sur d'autres retombées, mais on a parlé tout à l'heure du raccordement de certaines communes au réseau de gaz et je pense qu'effectivement c'est une question qu'il faut aborder. Aujourd'hui, on distingue bien ce qui est transport et distribution du gaz. On a 77 % de la population qui est à peu près raccordée au gaz aujourd'hui sur l'ensemble du territoire. La réglementation impose un certain nombre de principes en fait pour faire un raccordement de nouvelles communes et qui ne dépendent pas en fait du transporteur. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la réglementation reconnaît 25 gestionnaires de réseaux de distribution en France. Il y en a un qui est bien connu et qui est le principal, c'est GRDF puisque GRDF exploite plus de 95 % en fait des réseaux de distribution en France. Le principe est qu'une commune qui veut se raccorder au gaz doit faire un appel d'offres auprès de ces gestionnaires de réseaux de distribution. En fait, on n'a pas du tout la main sur ce sujet-là puisque ce sont les distributeurs et pas que les distributeurs en plus du Groupe GDF Suez, c'est tout l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution qui sont impliqués dans ces appels d'offres qui sont lancés par les communes. On ne peut pas associer en fait un projet comme celui-ci avec des raccordements qui seraient décidés par nous parce que ce n'est pas comme ça que ça se passe réglementairement.

Séverine BARBERET

Merci Monsieur Blouet. Y a-t-il d'autres questions ?

Frédéric BERAUD, agriculteur à Crémieux

Bonsoir. Je viens ici pour vous poser une question concernant la sécurité puisque dans votre projet, vous passez entre le Camp de la Valbonne et une zone qui est classée Seveso qui est la Plaine de l'Ain et un peu plus bas, il y a la centrale nucléaire du Bugey. J'ai manqué l'occasion à Lyon puisqu'il y avait un représentant de la sûreté nucléaire, on a discuté après, et eux vont faire part de recommandations notamment pour le retrait par rapport à la centrale qui je crois va être de 3 kilomètres. Je ne me rappelle plus exactement ce qu'il m'a dit, si c'était 3 ou 5 kilomètres. Moi, mon souci, c'est par rapport à la zone Seveso. Est-ce qu'il est prévu un retrait de sécurité ? Est-ce qu'il est prévu d'enfoncer plus précisément les canalisations ? Est-ce qu'il est surtout prévu d'éviter qu'il y ait des structures en surface comme vos installations en vue de couper l'arrivée de gaz, installations qui sont tous les 10 ou 20 kilomètres, je ne sais plus.

Séverine BARBERET

Merci pour ces précisions sur la sécurité.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Madame. Sur le nucléaire, vous avez eu la réponse. Je ne sais pas si les distances sont celles-ci. Vous avez rencontré le responsable de l'Autorité de Sûreté Nucléaire à Lyon, je vous l'ai d'ailleurs présenté si je me souviens bien. Il n'y a pas de souci, ils doivent nous écrire. Laissons gérer ce problème-là par l'ASN parce que nous, nous n'avons pas de prise là-dessus. Il y a ce premier point. Sur le deuxième point concernant les usines dites Seveso, il y en a effectivement trois dans la Plaine de l'Ain. Ces industriels en liaison avec les autorités publiques sont chargés de faire un plan de prévention du risque technologique. Pour l'instant, si j'ai bien regardé les dernières publications officielles, c'est à l'étude sur la

Plaine de l'Ain. Ces choses-là, une fois qu'elles sont connues, elles s'imposent aux autres. Elles prévoient des distances. Vous avez sur la carte ici la Plaine de l'Ain. Elle est à peu près à la verticale du petit vermicelle qui est ici. La Plaine de l'Ain est à peu près ici et nous, nous situons quand même de l'autre côté de l'Ain si vous voulez. Là, il y a une distance naturelle. Le principe, c'est qu'on ne doit pas augmenter le risque. On verra quand le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) sera acté avec les industriels, les responsables locaux et la Préfecture notamment puisque c'est un arrêté préfectoral. Il s'imposera à nous comme au reste, on l'appliquera.

Séverine BARBERET

Vous vouliez rajouter quelque chose ?

Frédéric BERAUD

Oui. Au niveau du plan des risques, il existe déjà puisqu'on le reçoit dans les boîtes aux lettres puisqu'on est dans les zones Seveso. Je crois qu'il y a une société, la plus grande c'est 1 300 mètres autour, et les autres c'est dans les 750 mètres et 300 mètres. Mais il y a aussi des sociétés comme la société Total avec le GPL qui est là et qui a été justement suspendu d'activité pendant un temps parce qu'il ne respectait pas les normes de sécurité en matière de remontée de terre autour de son site. Il y a aussi le projet d'installation d'une centrale à gaz pour fournir de l'électricité. En plus de ça, comme je vous dis, il y a la centrale et surtout avec les problèmes que l'on voit, avec tous les tarés qu'il y a actuellement qui n'hésitent pas à se faire sauter et faire des conneries avec des bombes agricoles, on est dans une zone où ici notamment à Meximieux il y a un important fournisseur agricole qui est Bernard, qui a beaucoup d'engrais. Et de l'autre côté du Rhône, vers nous, à Saint-Romain-de-Jalionas, on a Cheylas qui a aussi des gros dépôts d'engrais. C'est très facile de prendre un camion d'engrais, de faire une préparation pour faire péter au-dessus d'un gazoduc ou d'une installation extérieure et faire ce qu'on a appelé le système domino. C'est mon souci et je vous l'ai déjà dit plusieurs fois.

Séverine BARBERET

Vous n'avez rien à ajouter ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Non. Je pense que Monsieur connaît particulièrement bien le sujet, dont acte. Effectivement, je ne réponds pas sur la dernière partie parce que ça ne relève pas de l'autorité de GrtGaz, ce sont les autorités de police de notre pays. Sur le reste, peut-être que vous avez reçu dans les boîtes aux lettres un certain nombre de sites Seveso appelant un PPRT approuvé. C'est le camp de Kem One ex Arkema à Balan. Ça, il est approuvé. On connaît les distances et c'est clair. Sur la Plaine de l'Ain, sauf erreur de ma part, ce n'est pas encore approuvé, c'est en discussion. Allez sur le site PPRT. Moi, je me fournis aux meilleures sources. Après, vous pouvez vivre localement des choses différentes.

Séverine BARBERET

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Guédon, une dernière pour la route ?

Monsieur GUEDON

Oui. Je voudrais m'adresser à Monsieur Blouet. Vous m'avez laissé un peu sur ma faim, Monsieur Blouet, quand je vous ai dit tout à l'heure qu'en additionnant les intelligences, on pouvait faire un projet qui était consensuel. Vous nous avez répondu que malheureusement, la desserte des communes était un problème réglementaire entre le vendeur de gaz et vous. S'il vous plaît, essayez de ne pas nous la jouer celle-là parce que très franchement quand on veut on peut. Je vous le dis carrément, votre truc ne marche pas.

Pierre BLOUET

J'ai peur d'avoir à vous répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas le fournisseur, ce sont les distributeurs. Ce sont les gestionnaires de réseau de distribution. C'est la réglementation qui nous l'impose. On n'a absolument aucun pouvoir d'aller à l'encontre de la réglementation. Il y a 25 gestionnaires de distribution aujourd'hui et une commune pour être raccordée doit faire un appel d'offres sous contrôle de cette réglementation pour pouvoir être raccordée. Nous, nous ne pouvons pas intervenir dans cet appel d'offres. C'est assez normal qu'on respecte les réglementations.

Séverine BARBERET

D'autres questions ? L'esprit meximiard s'affaiblit.

Jean-Yves OLLIVIER

Je crois que nous avons épuisé le stock de questions que vous aviez en instance. Je vais donc lever la séance maintenant.

Séverine BARBERET

Il y a encore une question, Président.

Jean-Yves OLLIVIER

Une question tardive.

Séverine BARBERET

Mais certaine.

André BOIRON, riverain de Saint-Jean-de-Niost

C'est une réflexion que je me dis. Aux années 65 environ, on a eu deux tubes pétroliers qui ont été tirés de Strasbourg à Marseille, qui passent à Meximieux. N'y aurait-il pas été judicieux de pouvoir suivre leur schéma sur une certaine partie ? Est-ce que ça a été vu ? Il y avait déjà le chemin de fer.

Séverine BARBERET

Qui veut répondre à Monsieur Boiron ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Honnêtement, sur le tracé est de Pérouges-Meximieux qui rejoint ensuite l'autoroute, on est plutôt en jonction avec ces tuyaux. On est plutôt en jonction avec ces tuyaux. En particulier dans le secteur de Meximieux et Villieu-Loyes-Mollon, on passe aussi près de canalisations de ce type-là. Après, on recherchera des jumelages. Ça ne figure pas et je vous rends crédit là-dessus, ça ne figure pas sur nos représentations cartographiques, mais on sait bien que ces canalisations existent. On peut les suivre, c'est ce que signalait tout à l'heure le monsieur de Châtenay, c'est qu'après s'il y a superposition des infrastructures, s'il y en a trois ou quatre, ça fait des trouées plus importantes dans le paysage. Il faut trouver le bon compromis, mais votre suggestion est tout à fait audible bien sûr.

André BOIRON

Ces tuyauteries qui ne servent plus, elles sont désaffectées. Il n'y a pas possibilité de pouvoir avoir une transaction et passer dans le même réseau ? Parce que je sais que ça ne marche plus.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je ne suis pas du tout certain qu'elles soient arrêtées tout le temps.

Monsieur BOIRON

La station de Meximieux ne tourne plus du tout et c'était la principale. Elle est désaffectée.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Qu'une station soit désaffectée pour des raisons x ou y, je ne cache pas que les canalisations SPSE et TRAPIL pour l'OTAN peuvent servir. En plus, ces canalisations ont la caractéristique de pouvoir transporter du mazout, du fioul lourd, de l'essence. SPSE et le TRAPIL, l'OTAN comme on dit ici, ce sont des produits pétroliers. Ils peuvent changer de produits. Je me garderai bien, ils ne nous l'ont pas dit en tout cas. Il y a un oléoduc qui est en déshérence qui est fermé, c'est dans la vallée du Rhône. Je vous l'accorde, il va jusqu'à Valence parce qu'il y en avait trois ou quatre et ils n'ont plus d'utilité. Ils ne sont pas abandonnés et ils n'ont pas été déclarés vacants à l'administration en tout cas. Chaque fois qu'on arrête l'utilisation d'un tuyau de manière définitive, on doit faire une déclaration. A notre connaissance, il n'y a pas eu de déclaration d'arrêt. Ces canalisations servent encore. Peut-être périodiquement, je vous l'accorde.

Jean-Yves OLLIVIER

Nous allons donc lever la séance après cette série de questions qui ont été très variées et ont permis d'enrichir le débat et de faire prendre conscience des questions qui vous préoccupent. Si vous avez encore des questions qui vous viennent à l'esprit dans les prochains jours ou prochaines semaines, vous pouvez toujours poser des questions sur notre site internet ou par un bulletin écrit adressé à notre antenne de Bourgoin-Jallieu. Merci pour votre participation active et je vous invite maintenant à un rafraîchissement à la sortie de cette salle. Merci à tous.